

***Who cares ?***

***Feuille de route pour une recommandation  
pour combattre la pauvreté infantile***

**Rapport de la conférence dans le cadre de  
la Présidence belge de l'Union européenne  
2 - 3 septembre 2010**



**Who cares? Feuille de route pour une recommandation pour combattre la pauvreté infantile.  
Rapport de la conférence dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne**

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel: Who cares? Stappenplan voor een aanbeveling ter bestrijding van de kinderarmoede. Verslag van de Conferentie van het Belgische EU-Voorzitterschap

This publication also exists in English under the title: Who cares? Roadmap for a Recommendation to fight child poverty. Report on Belgian EU Presidency Conference

Une co-édition de la Fondation Roi Baudouin, rue Brederodestraat 21 à 1000 Bruxelles et du SPP Intégration Sociale, Boulevard du Roi Albert II-30, 1000 Bruxelles.

**Auteur:** Hugh Frazer, National University of Ireland, Maynooth

**Traduction:** Marielle Goffard

**Coordination pour la Fondation Roi Baudouin:** Françoise Pissart, directrice – Pascale Taminiaux, responsable de projet – Karoline Impens, assistante

**Avec la collaboration de:** Jana Hainsworth, Eurochild – Margaret Wachenfeld, UNICEF

**Mise en page et impression:** Kaligram

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur le site [http://www.mi-is.be/be\\_fr/04/Belgisch%20Europees%20Voorzitterschap/kinderarmoede.html](http://www.mi-is.be/be_fr/04/Belgisch%20Europees%20Voorzitterschap/kinderarmoede.html)

Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée (gratuitement) sur notre site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be), par e-mail à l'adresse [publi@kbs-frb.be](mailto:publi@kbs-frb.be) ou auprès de notre centre de contact, tél. + 32-70-233 728, fax + 32-70-233-727

Dépôt légal: D/2848/2010/21

ISBN-13: 978-2-87212-627-9

EAN: 9782872126279

N° de commande: 2033

novembre 2010

---

## Remerciements

Ce rapport présente les résultats de la Conférence sur la pauvreté et le bien-être des enfants organisée les 2-3 septembre 2010 dans le cadre de la Présidence belge de l'UE. Ce document coédité par le Service Public de Programmation Intégration sociale et la Fondation Roi Baudouin a été révisé par l'UNICEF et Eurochild.

Cette conférence a été initiée par Philippe Courard, Secrétaire d'État à la Lutte contre la Pauvreté, et préparée par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec l'UNICEF, Eurochild et la Commission européenne. Elle avait pour but d'encourager le débat relatif à une future Recommandation de l'UE sur la pauvreté et le bien-être des enfants. Les discussions se sont basées sur la note préparatoire 'Appel à une Recommandation de l'UE sur la pauvreté et le bien-être des enfants – Juin 2010'. Les résultats serviront à alimenter les actions concrètes de la Commission européenne, notamment une Communication sur la Plate-forme européenne contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale et un Document de travail sur la Pauvreté et le Bien-être des enfants qui devraient donner lieu à une Recommandation de la Commission.

Nous remercions vivement toutes les personnes et les organisations qui ont contribué à la rédaction de ce document.

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Avant-propos</b>  | <b>5</b>  |
| <b>Introduction et résumé des principales observations</b>   | <b>7</b>  |
| <b>Inleiding en samenvatting van de belangrijkste bevindingen</b>  | <b>11</b> |
| <b>Introduction and summary of key findings</b>  | <b>15</b> |
| <b>1. Accès aux ressources adéquates</b>   | <b>20</b> |
| 1.1 Revenus et allocations   | 20        |
| 1.2 Conciliation vie familiale et vie professionnelle  | 25        |
| <b>2. Accès aux services et aux opportunités</b>   | <b>29</b> |
| 2.1 Petite enfance   | 29        |
| 2.2 Education  | 33        |
| 2.3 Soins de santé   | 37        |
| 2.4 Logement et environnement  | 40        |
| 2.5 Protection de l'enfance et services sociaux  | 42        |
| <b>3. Participation des enfants</b>  | <b>45</b> |
| 3.1 Le droit des enfants à être entendus   | 45        |
| 3.2 La participation des enfants aux activités sociales, récréatives, culturelles, sportives et civiques | 49        |
| <b>Annexe 1 Programme de la conférence</b>   | <b>51</b> |
| <b>Annexe 2 Déclaration du Trio</b>  | <b>54</b> |
| <b>Annexe 3 Ajouts et modifications aux recommandations politiques</b>                                   | <b>56</b> |



## La lutte contre la pauvreté infantile

**Philippe Courard,**  
Secrétaire d'État belge à l'Intégration sociale  
et à la Lutte contre la Pauvreté

Actuellement, l'Europe compte plus de 100 millions d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 18 ans. Environ 20% d'entre eux présentent un risque de pauvreté. L'éradication de la pauvreté infantile et de l'exclusion sociale doit être considérée comme un droit humain fondamental. Le seul moyen d'éviter des générations futures d'adultes pauvres et défavorisés est de donner aux enfants une meilleure chance dans la vie. Un logement et un revenu familial adéquats, des soins de santé et un soutien familial de qualité sont indispensables pour assurer la sécurité de nos enfants et leur donner l'espoir d'un avenir meilleur.

La lutte contre la pauvreté infantile constituant une des priorités de la présidence belge de l'Union européenne, la conférence des 2-3 septembre à Marche-en-Famenne (Belgique) tombe à point nommé. Rassemblant des experts, des décideurs politiques et des travailleurs sociaux actifs dans les services de garde et le bien-être des enfants, elle avait pour but d'intensifier les engagements à lutter contre la pauvreté infantile et à promouvoir le bien-être de tous les enfants.

La conférence a marqué une étape importante dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Initiée par la présidence belge, elle a conclu que l'adoption d'une recommandation visant à lutter contre la pauvreté infantile et à promouvoir le bien-être de tous les enfants donnerait une impulsion à l'objectif commun de réduire la pauvreté.

Les participants ont enrichi le document de travail qui a servi de base aux discussions durant l'événement. Ils ont considérablement amélioré les recommandations initiales préparées par l'UNICEF, Eurochild, la Fondation Roi Baudouin, la Commission européenne et le SPP Intégration sociale. Cette conférence s'est en outre clôturée par une déclaration commune signée par le trio des présidences – Espagne, Belgique et Hongrie – concernant la nécessité de lutter contre la pauvreté infantile au niveau européen. Le présent rapport rassemble les résultats de la conférence.

Dans le cadre de la stratégie de l'Europe 2020, l'Europe prend des initiatives sur les plans politique, législatif et financier. Un des objectifs pour les dix prochaines années est de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté. Cet objectif repose sur l'attachement sincère de tous les États membres à une Europe plus juste et plus inclusive. La lutte contre la pauvreté infantile s'inscrit au cœur de cette entreprise.

Je crois sincèrement que le moment est venu d'inciter les États membres à s'engager dans la lutte contre la pauvreté infantile. Le Commissaire européen pour les Affaires sociales L. Andor s'est lui-même engagé à soutenir l'adoption d'une Recommandation européenne sur la pauvreté et le bien-être des enfants. Nous espérons que les résultats de notre conférence aideront la Commission dans la préparation d'une Recommandation pour lutter contre la pauvreté infantile.



# Introduction et résumé des principales observations

## Introduction

---

La Présidence belge de l'Union européenne (UE) a tenu une Conférence sur la pauvreté infantile, *Who Cares? Roadmap for a Recommendation to fight child poverty*, à Marche-en-Famenne les 2 et 3 septembre 2010. La conférence, organisée par la Présidence en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, l'UNICEF, Eurochild et la Commission européenne, a rassemblé quelque 300 participants en provenance de toute l'Europe, actifs dans le domaine de la pauvreté et du bien-être des enfants: des décideurs politiques locaux, régionaux, nationaux et européens, des travailleurs de terrain et des experts en matière de pauvreté infantile, des représentants d'ONG, des partenaires sociaux, des universitaires et des chercheurs. Des enfants se sont également fait entendre par le biais de messages vidéo sur les sujets débattus.

La conférence avait pour but d'engager chaque État membre à prendre en considération la problématique des enfants en situation de pauvreté et à trouver des solutions pour réduire le taux de pauvreté infantile. Elle entendait plus particulièrement contribuer à la préparation d'une Recommandation de la Commission européenne sur la lutte contre la pauvreté infantile, qui servira de cadre pour faire progresser la lutte contre la pauvreté infantile dans le contexte de l'agenda *Europe 2020*. Cet objectif global a été souligné lors des sessions d'ouverture et de clôture de la conférence de la Présidence belge par le Président de la conférence, Julien Van Geertsom, Président du Service Public de Programmation Intégration sociale, et par Philippe Courard, Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté. Il a également été approuvé par des représentants du Trio des Présidences européennes: Juan Carlos Mato Gomez, Directeur Général de la Politique sociale, des Familles et de l'Enfance, Ministère de la Santé et des Politiques sociales (Espagne) et Zoltan Balog, Secrétaire d'État hongrois en charge de la Pauvreté infantile.

L'opportunité et l'intérêt de la conférence ont été soulignés lors de la séance d'ouverture dans un discours prononcé par le Commissaire européen pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Égalité des chances, Laszlo Andor, sur la pauvreté infantile dans la stratégie EU 2020. Il a notamment pris l'engagement de préparer une Recommandation de la Commission européenne sur la Pauvreté infantile dans le courant de 2011 et a indiqué que les résultats de la Conférence contribueraient directement à la préparation de ce document. L'importance du rôle de l'UE dans la lutte contre la pauvreté infantile et la promotion du bien-être des enfants a été renforcée dans un discours d'ouverture prononcé par Hugh Frazer sur les raisons pour lesquelles l'UE doit se concentrer sur cette problématique.

L'importance de la conférence a été soulignée par la présence de Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique lors de la séance d'ouverture et par une déclaration de Son Altesse Royale la Princesse Mathilde de Belgique lors de la séance de clôture. En outre, à la fin de la conférence, des représentants du Trio des Présidences (Espagne, Belgique et Hongrie) ont signé une déclaration commune invitant les États membres et le Conseil européen, en collaboration étroite avec la Commission, à faire de la réduction de la pauvreté infantile et de la promotion du bien-être des enfants un élément essentiel des efforts de l'Europe 2020 pour réduire la pauvreté (cf. Annexe 1).

La conférence a été organisée selon un concept de participation active, dit 'Town Hall'. Les participants ont été répartis en groupes de dix personnes autour de tables gérées par des facilitateurs professionnels. Chaque participant était encouragé à prendre part aux discussions. Les résultats des différentes tables ont été confiés à un groupe central d'experts qui les ont rassemblés et organisés sous une série de rubriques. Les conclusions de cet événement reflètent donc un véritable travail commun.

Les débats se sont articulés autour de trois thèmes principaux : l'accès aux ressources adéquates, l'accès aux services et opportunités, et la participation des enfants. Un document de travail *Appel à une Recommandation de l'UE sur la Pauvreté et le Bien-être des enfants*, préparé spécialement pour la conférence, a servi de base aux discussions.<sup>1</sup> Cette note préparatoire proposait pour chaque thème une série de recommandations spécifiques. Chaque table a été stimulée à débattre du contenu des recommandations visant à lutter contre la pauvreté infantile et de l'opportunité d'ajouter d'autres recommandations. Les participants ont ensuite été invités à identifier les obstacles politiques à l'adoption des recommandations et à l'implémentation d'une approche coordonnée avec d'autres secteurs. Enfin, ils ont été invités à identifier des moyens de surmonter les obstacles.

Ce rapport respecte la structure de la conférence. Il rassemble les nombreux apports en une synthèse générale des principaux résultats de la conférence. Les recommandations de la note préparatoire sont résumées au début de chaque section.

---

<sup>1</sup> La note préparatoire a été finalisée par la Présidence belge, en collaboration avec l'UNICEF, Eurochild et la Commission européenne. Elle se basait sur un document original rédigé par Sandy Ruxton, expert indépendant en droits des enfants, et s'inspirait aussi largement d'un chapitre sur la pauvreté infantile dans *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, un document préparé à la demande de la Présidence belge de l'UE 2010.

## Résumé des principales observations

Comme on le verra dans les prochains chapitres, la conférence a inspiré un riche éventail de commentaires et de suggestions se basant sur l'expertise et l'expérience des participants. Le message prédominant est toutefois que la conférence a largement avalisé les trois domaines politiques identifiés dans la note préparatoire à une Recommandation sur la pauvreté et le bien-être des enfants comme étant les domaines les plus importants pour une action future. Les participants ont également souscrit à la série de recommandations formulées pour chacun des thèmes, même s'ils leur ont ajouté des détails et spécificités importants. Ils ont suggéré des recommandations supplémentaires dans l'un ou l'autre domaine important. Voici les trois plus significatives :

- i. Développer une approche globale en matière de soutien financier pour les enfants. Les allocations familiales devraient s'inscrire dans le cadre plus vaste d'un revenu adéquat pour tous, basé sur un système de transfert social efficace pour les adultes et les enfants, combiné à un revenu adéquat du travail et à un régime fiscal favorable à l'enfant et à la famille.
- ii. Promouvoir une approche d'inclusion active intégrant l'accès aux services de base, un soutien financier adéquat et l'accès à l'emploi, de sorte qu'ils se renforcent mutuellement.
- iii. Développer une approche des droits de l'enfant qui s'applique à tous les enfants, quel que soit leur origine ou statut légal, y compris les enfants sans papiers.

Concernant les obstacles et les manières de les surmonter, la récurrence de plusieurs thèmes au travers des différents domaines politiques est évidente. En voici sept particulièrement frappants :

1. On ne reconnaît pas assez que les enfants sont des citoyens à part entière et on ne prend pas assez conscience de leurs droits. Il convient donc de favoriser une nouvelle culture des droits de l'enfant basée sur le respect et l'écoute de la voix des enfants.
2. De nombreux pays n'accordent pas de priorité politique aux enfants et ne comprennent pas les effets de la pauvreté infantile et de l'exclusion sociale. Il est dès lors urgent de mettre systématiquement en exergue les bénéfices qui échoient aux enfants, à la société plus large et l'économie réalisée quand on investit dans des politiques de soutien aux enfants tout en attirant l'attention sur les coûts si on le fait pas.
3. On ne connaît pas assez les normes minimales nécessaires pour rencontrer les droits des enfants. Autrement dit, l'UE pourrait inciter davantage les États membres (dans le cadre de *Europe 2020*) à ratifier et à suivre l'implémentation de normes minimales dans des domaines clés tels que le soutien financier, l'accès aux services et la participation des enfants.
4. Les connaissances relatives au vaste éventail de bonnes pratiques disponibles dans la plupart des domaines politiques sont limitées. Ce phénomène souligne la nécessité d'un processus plus vaste et plus systématique d'apprentissage mutuel dans toute l'UE et d'une intégration plus efficace des leçons des bonnes pratiques dans la formation des personnes qui travaillent avec des enfants.
5. Le manque de financement est un obstacle majeur aux progrès. Les États membres doivent être convaincus des bénéfices résultant d'un investissement accru dans les services pour enfants ; l'UE doit amender les règles régissant les Fonds structurels, afin qu'ils puissent contribuer davantage aux initiatives visant à promouvoir le bien-être des enfants.
6. La pauvreté et le bien-être des enfants pâtissent d'un manque de données adéquates, d'évaluations régulières et de comptes-rendus ouverts. Il convient d'améliorer la collecte de données, les indicateurs, le suivi, l'évaluation et le rapportage dans tous les domaines politiques touchant les enfants, afin d'assurer que l'élaboration de politiques repose davantage sur des preuves, qu'elle soit transparente et tenue de rendre des comptes, et qu'on échange davantage sur ce qui fonctionne.

7. Le manque de coordination entre les différents domaines politiques, l'offre fragmentée de services, la communication et la coopération souvent insuffisantes entre les différents niveaux de gouvernance sont des défis récurrents. Il faut donc que chaque État membre développe une approche coordonnée et intégrée pour répondre aux besoins des enfants de manière holistique, qu'il implique tous les acteurs, y compris les enfants, dans ce processus et intègre la problématique de la pauvreté et du bien-être des enfants dans tous les domaines politiques concernés.

La suite de ce rapport se penche en détail sur les points résumés ici. Il s'attarde également sur le vaste éventail de suggestions qui ont été faites pour approfondir et renforcer les recommandations formulées dans le document de travail. L'annexe 3 contient une version révisée des recommandations qui tient compte des nombreuses suggestions faites à la conférence.

# Inleiding en samenvatting van de belangrijkste bevindingen

## Inleiding

---

Op 2 en 3 september 2010 hield het Belgische voorzitterschap van de Europese Unie (EU) in Marche-en-Famenne een belangrijke conferentie over kinderarmoede met de titel *Who Cares? Roadmap for a Recommendation to fight child poverty*. De conferentie werd georganiseerd door het voorzitterschap in samenwerking met de Koning Boudewijnstichting, UNICEF, Eurochild en de Europese Commissie. Er waren ongeveer 300 deelnemers uit heel Europa die actief zijn op het vlak van kinderarmoede en kindervelzijn: Europese, nationale, regionale en lokale beleidsmensen, veldwerkers en deskundigen op het vlak van kinderarmoede, ngo's, de sociale partners en academici en onderzoekers. Bovendien waren er ook videobijdragen van kinderen over de thema's van de conferentie.

De conferentie was bedoeld om elke lidstaat ertoe aan te zetten rekening te houden met de problemen van kinderen in armoede en om oplossingen te vinden om het niveau van de kinderarmoede te verlagen. Meer bepaald was het ook de bedoeling om ideeën aan te brengen voor de voorbereiding van een aanbeveling van de Europese Commissie over de strijd tegen kinderarmoede, die dan het kader moet vormen voor het bevorderen van de werkzaamheden in verband met kinderarmoede in de context van de *Europa 2020*-agenda. Die algemene doelstelling kwam ook aan bod tijdens de openings- en slotzitting van de conferentie in de toespraken van de vertegenwoordigers van het Belgische voorzitterschap: conferentievoorzitter Julien Van Geertsom, Voorzitter van de Belgische Programmatorische Overheidsdienst voor Maatschappelijke Integratie, en Philippe Courard, Belgisch Staatssecretaris voor Maatschappelijke Integratie en Armoedebestrijding. De doelstelling kon ook rekenen op de steun van de andere vertegenwoordigers van het EU-Trio-voorzitterschap uit Spanje, Juan Carlos Mato Gomez, Algemeen Directeur voor Sociaal Beleid, Gezin en Kinderen van het Ministerie van Gezondheid en Sociaal Beleid en uit Hongarije, Zoltan Balog, Hongaars Staatssecretaris bevoegd voor kinderarmoede.

Tijdens de openingszitting wees de Europees Commissaris voor Werkgelegenheid, Sociale Zaken en Gelijke Kansen Laszlo Andor in zijn toespraak over kinderarmoede in de Europa 2020-strategie op de passende timing en het uitzonderlijk belang van de conferentie. Hij beloofde meer bepaald om in 2011 een aanbeveling van de Europese Commissie over kinderarmoede voor te bereiden en wees erop dat de resultaten van de conferentie rechtstreeks zouden bijdragen aan de voorbereiding van die tekst. Ook Hugh Frazer beklemtoonde in zijn openingstoespraak dat het belangrijk is dat de EU een grotere rol gaat spelen bij het bevorderen van de strijd tegen kinderarmoede en voor kindervelzijn.

Het belang van de conferentie bleek ook uit de aanwezigheid van Hare Koninklijke Hoogheid Prinses Astrid van België bij de openingszitting en een toespraak door Hare Koninklijke Hoogheid Prinses Mathilde van België tijdens de slotzitting. Aan het einde van de conferentie ondertekenden vertegenwoordigers van het EU-voorzitterschapstrio uit Spanje, België en Hongarije ook nog een gezamenlijke verklaring die de lidstaten en de Europese Raad oproept om in nauwe samenwerking met de Commissie het terugdringen van de kinderarmoede en de bevordering van het kindermwzijn een centrale rol te laten spelen in de inspanningen tot armoedevermindering in het kader van Europa 2020 (zie bijlage 1).

De conferentie had een sterk participatieve inslag. Zij werd georganiseerd volgens een concept van actieve betrokkenheid dat bekend staat als "Town Hall". De deelnemers werden verdeeld in groepjes van tien personen rond tafels onder leiding van een professionele moderator en elke deelnemer werd aangemoedigd om deel te nemen aan de discussie. De bevindingen van de verschillende tafels werden dan doorgegeven aan een centrale groep van deskundigen die de aangehaalde punten groepeerde en rangschikte onder een aantal rubrieken. Op die manier vormen de bevindingen van de conferentie de afspiegeling van een echt gezamenlijk werkproces.

De discussies aan de tafels waren opgebouwd rond drie hoofdthema's: toegang tot voldoende middelen, toegang tot diensten en kansen en participatie van kinderen. De basis voor de discussies over elk van deze onderwerpen was een achtergrondnota, *Oproep tot een EU-aanbeveling inzake kinderarmoede en kindermwzijn*, dat speciaal voor de conferentie was voorbereid.<sup>2</sup> Voor elk thema stelde de achtergrondnota een aantal specifieke aanbevelingen voor. Elke tafel werd gevraagd om na te gaan of die aanbevelingen geschikt waren om kinderarmoede aan te pakken en indien niet, welke andere belangrijke aanbevelingen zij zouden voorstellen. Vervolgens werd hen gevraagd welke politieke belemmeringen volgens hen de goedkeuring van de aanbevelingen en een gecoördineerde aanpak met andere sectoren in de weg zouden kunnen staan. En ten slotte moesten zij ook aangeven hoe die belemmeringen volgens hen kunnen worden overwonnen.

Dit verslag is opgebouwd volgens de structuur van de conferentie. Het brengt de vele bijdragen uit de discussies aan de tafels bijeen tot een algemene samenvatting van de belangrijkste bevindingen van de conferentie. De aanbevelingen uit de achtergrondnota staan telkens samengevat aan het begin van elk deel.

---

<sup>2</sup> De achtergrondnota werd afgewerkt door het Belgisch voorzitterschap in samenwerking met UNICEF, Eurochild en de Europese Commissie. Zij was gebaseerd op een oorspronkelijk ontwerp van Sandy Ruxton, een onafhankelijk deskundige op het vlak van kinderrechten, en haalde ook veel inspiratie uit een hoofdstuk over kinderarmoede in *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, voorbereid op verzoek van het Belgisch EU-Voorzitterschap 2010.

## Samenvatting van de belangrijkste bevindingen

Zoals we in de volgende hoofdstukken zullen zien, leverde de conferentie dankzij de uitgebreide deskundigheid en ervaringen van de deelnemers inspiratie voor een rijk geschakeerd aanbod aan opmerkingen en suggesties. De allerbelangrijkste boodschap is evenwel dat de conferentie er op overweldigende wijze mee instemde dat de drie beleidsterreinen die de achtergrondnota over een EU-aanbeveling inzake kinderarmoede en kinderverwelzijn had geïdentificeerd, inderdaad de belangrijkste terreinen voor toekomstige actie zijn. De deelnemers betoonden ook hun sterke steun voor de aanbevelingen over elk van de thema's, al brachten zij ook veel belangrijke bijkomende details en specifieke gegevens aan. Slechts voor enkele belangrijke domeinen werden bijkomende aanbevelingen voorgesteld. Daarvan lijken de volgende drie de belangrijkste te zijn:

- i. De ontwikkeling van een uitgebreide benadering van inkomenssteun voor kinderen. Dit moet de kinderbijslag in het ruimere kader plaatsen van een toereikend inkomen voor iedereen op basis van een combinatie van een doeltreffend systeem van sociale uitkeringen voor volwassenen en kinderen, een toereikend inkomen uit werk en een kind- en gezinsvriendelijk belastingsysteem.
- ii. De bevordering van een benadering van actieve inclusie die de toegang tot dienstverlening, voldoende inkomenssteun en toegang tot werkgelegenheid met elkaar combineert, zodat die elkaar wederzijds kunnen versterken.
- iii. De ontwikkeling van een kinderrechtenbenadering die geldt voor alle kinderen, ongeacht hun achtergrond of juridisch statuut, en dus ook voor kinderen zonder papieren.

In verband met de belemmeringen en de mogelijkheden om die op te heffen, viel het op dat een aantal thema's terugkwam voor de verschillende beleidsterreinen. Zeven daarvan zijn bijzonder opvallend:

1. Vaak wordt onvoldoende erkend dat kinderen volwaardige burgers zijn en is er een gebrek aan bewustzijn van de kinderrechten. Het is dan ook nodig om een nieuwe cultuur van kinderrechten aan te moedigen, die gebaseerd is op het respecteren van en het luisteren naar de standpunten van kinderen.
2. In veel landen krijgen kinderen te weinig politieke prioriteit en er is ook te weinig begrip voor de gevolgen van kinderarmoede en sociale uitsluiting. Dit bewijst dat het dringend nodig is om systematisch te wijzen op de voordelen die ontstaan voor kinderen, de ruimere samenleving en de economie wanneer wordt geïnvesteerd in een beleid dat kinderen ondersteunt. Tegelijk moet ook worden gewezen op de kosten die ontstaan wanneer dit niet gebeurt.
3. Er is een gebrek aan inzicht in de minimumnormen die nodig zijn om te voldoen aan de kinderrechten. Dit suggereert dat de EU veel meer zou kunnen doen om samen met de lidstaten (in het kader van *Europa 2020*) afspraken te maken over minimumnormen op belangrijke terreinen als inkomenssteun, toegang tot diensten en participatie van kinderen en om de naleving daarvan op te volgen.
4. Er is een vrij beperkte kennis van de uitgebreide schat aan goede praktijkvoorbeelden die beschikbaar zijn voor de meeste beleidsterreinen. Dit onderstreept de nood aan een veel uitgebreider en meer systematisch proces van wederzijds leren in de hele EU en een veel doeltreffender integratie van de lessen uit die goede praktijken in de opleiding van de mensen die met kinderen werken.
5. Een gebrek aan middelen vormt een belangrijke belemmering om vooruitgang te boeken. Dit wijst erop dat de lidstaten moeten worden overtuigd van de voordelen van meer investeringen in diensten voor kinderen en de EU moet de regelgeving voor de Structuurfondsen wijzigen, zodat die meer kunnen bijdragen tot initiatieven om het welzijn van kinderen te bevorderen.

6. Het ontbreekt te vaak aan goede gegevens, regelmatige controle en open verslaggeving over kinderarmoede en kindervelzijn. Dit bewijst dat er nood is aan een betere inzameling van gegevens, aan betere indicatoren, monitoring, evaluatie en verslaggeving voor alle beleidsterreinen die van belang zijn voor kinderen, om ervoor te zorgen dat het beleid meer tot stand komt op basis van gegevens, met meer aandacht voor aansprakelijkheid en transparantie en dat er meer wordt geleerd van wat goed werkt.
7. Het gebrek aan coördinatie tussen de verschillende beleidsterreinen, de gefragmenteerde dienstverlening en de vaak slechte communicatie en samenwerking tussen de verschillende bestuursniveaus zijn voortdurende uitdagingen. Daardoor moet elke lidstaat een gecoördineerde en geïntegreerde benadering ontwikkelen om op een holistische wijze te voldoen aan de behoeften van kinderen, om alle betrokkenen en ook de kinderen zelf bij dit proces te betrekken en de aandacht voor kinderarmoede en kindervelzijn transversaal op te nemen in alle relevante beleidsterreinen.

De rest van dit verslag gaat veel gedetailleerder in op de punten die hier staan samengevat. Het verslag geeft ook de ruime keuze aan suggesties weer die zijn geformuleerd om de aanbevelingen uit de informatienota te verdiepen en te versterken. Bijlage 3 bevat een herziene versie van de aanbevelingen, rekening houdend met de vele suggesties die tijdens de conferentie zijn gegeven.

# Introduction and summary of key findings

## Introduction

---

The Belgian Presidency of the European Union (EU) held a major conference on child poverty, *Who Cares? Roadmap for a Recommendation to fight child poverty*, in Marche-en-Famenne on 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> September 2010. The conference was organised by the Presidency in collaboration with the King Baudouin Foundation, UNICEF, Eurochild and the European Commission. It was attended by some 300 participants from around Europe active in the field of child poverty and child well-being. They included European, national, regional and local policy makers, practitioners and experts on child poverty, NGOs, the social partners and academics and researchers. In addition there were video inputs from children on the issues under discussion.

The aim of the conference was to commit each Member State to take into account the problems of children living in poverty and to find solutions to reduce this level of child poverty. In particular the aim was to contribute ideas for the preparation of a European Commission Recommendation on combating child poverty which will then provide the framework for advancing work on child poverty in the context of the *Europe 2020* agenda. This overall objective was stressed in the opening and closing sessions of the conference by the Belgian Presidency both by the conference chairperson, Julien Van Geertsom, President of the Belgian Public Planning Service on Social Integration, and by Philippe Courard, Secretary of State for Social Integration and Combating Poverty. It was also strongly endorsed by representatives of the EU Trio Presidency from Spain, Juan Carlos Mato Gomez, Director General for Social Policy, Families and Childhood, Ministry of Health and Social Policy and from Hungary, Zoltan Balog, Hungarian Secretary of State in charge of Child Poverty.

The timeliness and relevance of the conference was underlined in the opening session in a speech by the European Commissioner for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, Laszlo Andor, on child poverty in the Europe 2020 strategy. In particular he gave a commitment to prepare a European Commission Recommendation on Child Poverty during 2011 and indicated that the outcomes of the conference would directly contribute to the preparation of this document. The importance of the EU further enhancing its role in promoting child poverty and well being was reinforced in an opening speech by Hugh Frazer on why the EU should be focussing on this issue.

The importance of the conference was underlined by the attendance of Her Royal Highness Princess Astrid of Belgium for the opening session and a speech by Her Royal Highness Princess Mathilde of Belgium in the closing session. In addition, at the end of the conference representatives of the EU Presidency Trio from Spain, Belgium and Hungary signed a joint declaration calling on Member States and the European Council, in close collaboration with the Commission to make the reduction of child poverty and the promotion of child well-being a central part of the Europe 2020 efforts to reduce poverty (see Annex 1).

The conference was highly participative. It was organised in accordance with a concept of active participation, known as “Town Hall”. The participants were divided into groups of ten people around tables managed by professional facilitators and every participant was encouraged to engage in the discussions. The findings from the various tables were then fed into a central group of experts who grouped and organised the points made under a series of headings. Thus the findings of the event reflect a process of genuinely shared work.

The discussions at the tables were built around three principal themes: access to adequate resources, access to services and opportunities and children’s participation. The basis for the discussions on each of these issues was a background report, *Call for an EU Recommendation on Child Poverty and Well-being*, which had been specially prepared for the conference.<sup>3</sup> For each theme the background report proposed a set of specific recommendations. Each table was asked to discuss if the set of recommendations were the right ones to address child poverty and if not what other key recommendations they would suggest. They were then asked to identify political obstacles to the adoption of the recommendations and to ensuring a coordinated approach with other sectors to tackling them. Finally they were asked to identify how the obstacles could be overcome.

This report follows the structure of the conference. It draws together the many inputs from the table discussions into an overall synthesis of the main findings of the conference. The recommendations from the background document are summarised at the beginning of each section.

---

<sup>3</sup> The background paper was finalised by the Belgium Presidency in collaboration with UNICEF, Eurochild and the European Commission. It was based on an original draft by Sandy Ruxton, an independent expert on children’s rights and also drew heavily on a chapter on child poverty in *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, which was prepared at the request of the 2010 Belgian EU Presidency.

## Summary of key findings

---

As will be seen in the following chapters the conference inspired a rich tapestry of comments and suggestions based on the participants' extensive expertise and experience. However, the overriding message is that the conference overwhelmingly endorsed the three policy areas identified in the background paper on an EU Recommendation on child poverty and well-being as being the most important areas for future action. Participants, while adding much important additional detail and specificity, also strongly endorsed the set of recommendations for each of the themes. There were only a few important areas in which additional recommendations were suggested. The following appear to be the 3 most significant:

- i. Develop a comprehensive approach to income support for children. This should set child benefit within the broader framework of an adequate income for all based on a combination of an effective social transfer system for adults and children, an adequate income from work and a child and family friendly tax system.
- ii. Promote an active inclusion approach which integrates access to enabling services, adequate income support and access to employment so that they are mutually reinforcing.
- iii. Develop a children's rights approach which applies to all children regardless of their background or legal status, including undocumented children.

In relation to obstacles and ways of overcoming them it was striking that a number of themes recurred across the different policy areas. There are 7 which are particularly striking:

1. There is often insufficient recognition of children being citizens in their own right and a lack of awareness of children's rights. There is thus a need to foster a new culture of children's rights that is based on respecting and listening to the views of children.
2. There is a lack of political priority given to children in many countries and a lack of understanding of the effects of child poverty and social exclusion. This emphasises the urgent need to systematically highlight the benefits that accrue to children, the wider society and the economy of investing in policies to support children and at the same time to highlight the costs of not doing so.
3. There is a lack of understanding of the minimum standards that are necessary if children's rights are to be met. This suggests that the EU could do much more to work with Member States (in the framework of *Europe 2020*) to agree and monitor the implementation of minimum standards in key areas such as income support, access to services and children's participation.
4. There is quite limited knowledge of the extensive body of good practice which is available in most policy areas. This underscores the need for a much extensive and systematic process of mutual learning across the EU and a much more effective integration of the good practice lessons into the training of those working with children.
5. Lack of funding is a major barrier to making progress. This emphasises that Member States need to be convinced of the benefits of increased investment in services for children and the EU needs to amend the Structural Funds' regulations so that they can contribute more to initiatives to promote child well-being.
6. Too often there is a lack of good data, regular monitoring and open reporting on child poverty and well-being. This underlines the need to improve data collection, indicators, monitoring, evaluation and reporting across all policy areas affecting children in order to ensure that policy making becomes more evidence based, more accountable and transparent and that there is greater learning about what works.

7. The lack of coordination between different policy areas, the fragmented delivery of services and the often poor communication and cooperation between different levels of governance are recurring challenges. This reinforces the need for every Member State to develop a coordinated and integrated approach to meeting the needs of children in a holistic manner, to involve all stakeholders including children in this process and to mainstream a concern with child poverty and child well-being across all relevant policy areas.

The rest of this report elaborates in much greater detail on the points summarised here. It also documents the wide range of suggestions that were made for deepening and strengthening the recommendations made in the background document. Annex 3 contains a revised version of the recommendations taking account of the many suggestions made at the conference.



# 1. Accès aux ressources adéquates

## 1.1 Revenus et allocations

---

### **Recommandations à discuter**

- › *Les pays qui investissent le plus dans les allocations sociales (à l'exception des pensions) tendent à connaître les taux de pauvreté infantile les plus faibles. Le gouvernement devrait revoir les allocations familiales à la hausse car celles-ci représentent une forme de solidarité intergénérationnelle, une reconnaissance de la valeur inhérente de l'enfance et un investissement dans l'avenir de l'Europe.*
- › *Les allocations familiales universelles sont le moyen le plus efficace de fournir un soutien financier aux familles composées d'enfants. Ces allocations devraient être accordées automatiquement, conjointement à des allocations ciblées pour les personnes les plus nécessiteuses.*
- › *Un soutien financier orienté vers l'enfant comprend également des aides ciblées telles que des fonds spéciaux pour enfants offerts par le gouvernement, des livres et un matériel éducatifs gratuits, des repas gratuits à l'école, un accès gratuit aux loisirs et activités culturelles, etc.*

## 1.1.1 Ajouts et modifications aux recommandations

---

### **Nécessité d'une approche plus large basée sur l'adéquation**

Si les recommandations proposées en matière de soutien financier aux familles ont été accueillies favorablement, on s'accorde généralement à reconnaître qu'elles ne vont pas assez loin et qu'elles se focalisent trop exclusivement sur les allocations familiales. Des allocations familiales suffisantes sont très importantes mais ne forment qu'une des mesures nécessaires pour assurer que tous les enfants grandissent en ayant accès aux ressources adéquates. Le soutien financier aux enfants ne devrait pas être traité séparément d'autres mesures d'aide financière. Les recommandations sur les revenus et les allocations devraient s'inscrire dans un cadre garantissant à tous les enfants un revenu minimum adéquat et universel. Cela revient à prendre en considération les revenus de l'ensemble du ménage, des parents comme des enfants. Les recommandations devraient souligner que le système de transfert social dans son ensemble (protection sociale plus allocations aux enfants) devrait être adéquat.

Il faudrait également insister sur l'importance de disposer de ressources autres que des transferts. Le revenu du travail des parents est particulièrement important pour prévenir la pauvreté infantile, à condition toutefois que les salaires soient adéquats. Dans ce contexte, plusieurs participants ont soulevé le problème des travailleurs pauvres. Il faut donc ajouter une recommandation qui préconise une législation assurant un salaire minimum adéquat et un travail décent. On a en outre souligné l'importance d'une réduction fiscale pour les familles à faibles revenus. On a suggéré de renforcer cette approche plus large, visant à assurer un revenu adéquat pour les enfants, en la situant dans le contexte d'une inclusion active, car celle-ci reconnaît la nécessité de considérer l'emploi, l'aide financière et les services de manière intégrée.

L'importance de l'adéquation a été soulignée à plusieurs reprises au cours des discussions relatives aux différents types de soutien financier. Il ne suffit pas d'avoir des transferts financiers en faveur des enfants. Il importe d'assurer que ces transferts, combinés à d'autres mesures (revenu du travail, allègement fiscal, services gratuits et aides en nature), soient suffisants pour éviter que les enfants grandissent dans la pauvreté. Toutes les recommandations en rapport avec les revenus devraient dès lors inclure le mot "adéquation". Pour réaliser cela, les politiques d'aide financière pour les familles et les enfants doivent se baser sur une compréhension claire du coût d'un enfant, y compris les frais de logement, de chauffage et autres services essentiels. Les recommandations pourraient donc inclure une proposition préconisant que les États membres et la Commission ratifient des normes européennes ou au moins établissent une méthodologie commune (par exemple le recours à des méthodologies de standards budgétaires) pour déterminer les coûts d'un enfant et définir les ressources adéquates.

### **Approches universelles ou ciblées**

On a beaucoup débattu des mérites respectifs des approches universelle et ciblée de distribution des allocations. Globalement, la plupart des participants penchaient pour l'approche qui consiste à combiner des allocations universelles à des allocations plus ciblées pour les enfants vulnérables confrontés à des difficultés particulières. Ils ont fait plusieurs suggestions en vue d'apporter aux recommandations proposées des précisions permettant de refléter la complexité de la problématique. Concernant les allocations universelles, par exemple, il est nécessaire de reconnaître que le niveau de développement économique d'un pays doit être pris en considération lorsqu'on décide de l'ampleur et de la générosité de telles allocations. Dans des économies plus faibles et en période de crise économique, il peut s'avérer nécessaire de mettre l'accent sur des allocations ciblées, afin que les maigres ressources ne soient pas affectées de manière disproportionnée aux gens qui en ont moins besoin. Il faut également ajouter que les allocations universelles doivent vraiment être universelles et atteindre tous les enfants, y compris ceux qui vivent dans des situations très vulnérables, comme les enfants sans papiers, les Roms et autres enfants du voyage. Quant aux allocations ciblées, les participants insistent pour qu'elles soient distribuées de manière à éviter la stigmatisation, à traiter les enfants différemment en fonction de leurs besoins et à faciliter leur perception.

### **Souligner l'importance des mesures non financières**

L'attention accordée dans la troisième recommandation à des mesures qui dépassent l'aide financière (ex. livres et matériel éducatifs gratuits, repas gratuits à l'école, activités extrascolaires, accès gratuit aux loisirs et activités culturelles) a été accueillie favorablement. Il convient toutefois de la reformuler, pour qu'elle devienne une recommandation et pas seulement une observation. On a également proposé de la détailler. Ainsi, il serait utile d'insister sur l'utilité de subsidier des services essentiels tels que le logement, le chauffage, d'autres équipements d'utilité publique et le transport, et de fournir aux enfants un accueil extrascolaire.

### **Limiter la conditionnalité**

Les États membres doivent faire attention, lorsqu'ils augmentent les conditions et utilisent des sanctions dans leurs systèmes d'allocations, à ne pas pénaliser les enfants et à ne pas les priver des ressources nécessaires. Quelques délégués ont suggéré d'utiliser les conditions de manière positive. Ainsi, une partie des ressources accordées à une famille pourrait être liée à la condition que les enfants fréquentent l'école; cette condition pourrait faire office d'incitant et encourager les parents à mettre leurs enfants à l'école. On a également souligné l'importance d'encourager les parents à prendre leurs responsabilités et de faire en sorte que dans la mesure du possible, les allocations destinées aux enfants soient versées à celui qui en a la garde et utilisées au profit de l'enfant.

### **Améliorer la coordination politique**

Une coordination efficace entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional et local) et entre les différents prestataires des services chargés d'assurer des ressources adéquates pour les enfants est essentielle. Il importe notamment que les pays dotés d'administrations décentralisées répartissent efficacement les responsabilités entre les niveaux national, régional et local pour assurer des ressources adéquates à tous les enfants. Il faut pour cela tenir compte des différences de besoins entre les régions, y compris entre régions urbaines et rurales. Attendre des municipalités qu'elles adoptent des politiques d'octroi sans s'assurer qu'elles disposent des ressources suffisantes pour les mettre en œuvre réduit l'efficacité de ces politiques et crée des inégalités entre les différentes régions d'un pays.

### **Souligner l'importance d'un contrôle et d'une évaluation**

Il faut introduire une recommandation sur l'importance de mettre en place des mécanismes efficaces qui évaluent l'impact des mesures visant à assurer à tous les enfants un accès aux ressources adéquates. Il faudrait aussi y souligner l'importance d'élaborer des politiques étayées par des preuves ('evidence based').

## 1.1.2 *Obstacles politiques à l'adoption et à l'implémentation de recommandations*

---

### **Manque de prise de conscience et d'engagement politique et public**

Le principal obstacle à l'adoption des recommandations identifié par les participants est le manque de prise de conscience, à la fois public et politique, concernant la pauvreté infantile. Il est renforcé par le peu de couverture médiatique, par une faible connaissance des droits de l'enfant, par une réflexion à court terme et l'absence d'une vision à long-terme, ainsi que par des préoccupations électorales à court terme (les jeunes ne sont pas des électeurs). Dans beaucoup de pays, s'intéresser aux enfants ou considérer l'enfant comme une personne à part entière ne fait pas partie de la culture politique.

### **Manque de compréhension qu'une politique pro-enfant est un investissement**

Dans de nombreux pays à dominance idéologique libérale, le bien-être social est considéré essentiellement comme une condition de croissance économique et on comprend peu qu'investir dans le bien-être social des enfants est une condition de croissance économique durable. On ne se rend pas suffisamment compte de l'effet positif de mesures de soutien financier sur le développement de tous les enfants et on craint beaucoup trop de créer dépendance et pièges à la pauvreté. De même, la tendance croissante à privatiser les services peut nuire aux services pour les enfants. Au niveau européen, on renforce cette tendance à la libéralisation en encourageant la dérégulation de l'emploi sans la compenser par l'élaboration d'un cadre de normes permettant d'assurer un salaire à tous. L'UE manque également de compétences suffisantes pour promouvoir l'importance de problématiques sociales.

### **Ressources limitées**

Les restrictions imposées aux budgets nationaux (et régionaux/locaux) donnent lieu à une course effrénée aux fonds publics et les politiques favorisant les familles et les enfants sont souvent considérées comme d'un niveau de priorité faible. Les États membres plus pauvres manquent des ressources nécessaires pour développer des mesures universelles extensives pour les enfants. Les restrictions financières ont été exacerbées par la crise financière et l'impact du Pacte de stabilité européen.

### **Discrimination**

Discrimination et préjugés à l'encontre de certains groupes, Roms et autres minorités ethniques, migrants (spécialement les sans-papier et les personnes sans statut légal) et sans-abri, peuvent constituer un obstacle au développement de mesures suffisamment inclusives pour les enfants.

### **Coordination et mécanismes d'octroi inadéquats**

Des bureaucraties complexes et inefficaces, le manque de coordination entre les différentes parties des systèmes administratifs nuisent à la mise en œuvre coordonnée, en temps utile, des mesures. Dans de nombreux cas, la capacité d'identifier et d'atteindre les enfants et les familles les plus à risque est limitée. On manque souvent d'une approche holistique des besoins des enfants, et un système administratif fragmenté limite la capacité d'implémenter les politiques de manière intégrée. La capacité à soutenir les familles et à s'assurer que les ressources accordées pour les enfants soient utilisées à bon escient est limitée. On craint également que les systèmes bureaucratiques manquent de la diplomatie nécessaire pour concevoir des moyens non stigmatisants d'octroyer des allocations ciblées. Une barrière supplémentaire peut être le manque de coordination et de partage de responsabilité entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional et local). L'octroi d'allocations peut également être limité par la précarité de l'infrastructure locale, comme le manque de banques (spécialement dans les régions rurales).

### 1.1.3 Surmonter les obstacles

---

#### **Faire usage de preuves pour sensibiliser et accroître l'engagement**

Pour accroître la prise de conscience et l'engagement public et politique, il faut recourir aux preuves existantes pour démontrer que les recommandations fonctionnent et ont un sens. Il importe de développer des arguments démontrant qu'investir dans le bien-être des enfants a un rendement économique réel, de calculer et de faire connaître les coûts sociaux et économiques si on ne le fait pas. Il convient de travailler avec les médias pour qu'ils mettent ces conclusions en lumière et développent une opinion publique moins négative.

#### **Utiliser des indicateurs, des objectifs et des évaluations pour accroître la transparence, l'engagement et la responsabilité politique**

Il est recommandé d'utiliser des indicateurs orientés sur l'enfant dans les statistiques, de développer des objectifs clairs, de les évaluer et de rendre compte de l'impact et des résultats des mesures, de manière à créer davantage de transparence et à faire pression sur les politiciens pour qu'ils élaborent des politiques. Il faut faire en sorte que les recommandations soient mesurables. La nouvelle MOC sociale de l'UE peut fournir le contexte permettant de développer une telle approche.

#### **Renforcer le niveau européen**

Il est recommandé d'utiliser le nouveau contexte de l'agenda *Europe 2020* et l'accord de donner à la lutte contre la pauvreté une priorité élevée pour renforcer les compétences européennes en matière d'affaires sociales. Dans la foulée, il faudrait élaborer des normes européennes minimales dans des domaines sociaux tels que le salaire minimum, les revenus et les services sociaux minimum. Dans un avenir immédiat, il conviendrait de faire davantage usage des Fonds structurels européens pour soutenir les mesures prises dans des États membres plus faibles. Il est recommandé, lorsqu'on fournit une aide financière européenne à certains États membres pour surmonter la crise, d'y attacher des conditions visant à développer (et non à réduire) les systèmes de protection sociale. A plus long terme, pour développer une Europe vraiment sociale, il sera nécessaire de développer un système de taxation européen pour assurer une redistribution plus efficace.

#### **Encourager les approches intégrées, multidimensionnelles et participatives**

Il faut créer au sein des administrations des mécanismes qui intègrent les problématiques infantiles dans les différents domaines politiques et assurent la coordination entre ces domaines politiques. La nomination de ministres en charge de l'enfance et de médiateurs pour les enfants peut y contribuer. La création de mécanismes pour impliquer et coordonner tous les acteurs concernés et pour impliquer les enfants dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique peut également y contribuer. Au niveau européen, il pourrait y avoir une coordination plus forte entre les directorats (ex. emploi, santé, justice, éducation et culture, énergie et environnement) en charge des problématiques infantiles, particulièrement dans le cadre de la stratégie de l'UE sur les droits des enfants.

#### **Créer des formules locales de coordination pour améliorer la mise en œuvre**

Il convient d'utiliser le processus social européen pour encourager l'apprentissage mutuel entre États membres sur la manière de développer des mécanismes de mise en œuvre plus efficaces. Il faudrait faire usage des bons exemples de mise en œuvre efficace et coordonnée de mesures permettant d'atteindre les enfants et les familles vulnérables dans certains pays. Il faut faire en sorte que les enfants et les personnes en situation de pauvreté soient impliqués dans le développement de ces services. Il importe de recourir davantage aux écoles comme points clés pour atteindre les enfants et répondre à leurs besoins de manière holistique.

## 1.2 Conciliation vie familiale et vie professionnelle

---

### **Recommandations à discuter**

- › *Un travail de qualité pour les parents est capital. Des aménagements professionnels flexibles devraient être proposés aux parents afin de leur permettre de concilier leurs engagements professionnels et familiaux. Ces aménagements devraient s'adapter à des compositions familiales de plus en plus variées.*
- › *Les aménagements en termes de congé pour les parents devraient être payés, accessibles pour tous et offrir une flexibilité suffisante pour permettre aux parents de répondre au mieux aux besoins de leurs enfants tout au long de leur enfance. Les aménagements en termes de congé devraient respecter et apporter un soutien aux compositions familiales de plus en plus variées.*
- › *Les parents devraient avoir accès à des services de haute qualité, abordables et accessibles qui leur apporteraient à eux-mêmes et à leurs enfants, un vrai soutien. Ces services devraient être compatibles avec des modèles de travail de plus en plus variés.*

### **1.2.1 Ajouts et modifications aux recommandations proposées**

---

L'orientation générale de ces recommandations a fait l'objet d'un vaste consensus. Elles tendent cependant à être assez générales et ne sont pas suffisamment axées sur les enfants et les familles touchés par la pauvreté. Par ailleurs, certains éléments faisaient défaut. Un nombre de suggestions ont donc été formulées pour développer ces recommandations.

#### **Mettre l'accent sur les besoins des enfants**

Il a été suggéré à plusieurs reprises de souligner plus clairement que l'offre de services de garde doit être axée sur les besoins des enfants, au lieu d'être motivée par la perspective du marché du travail ou par les besoins des parents. Il convient d'insister clairement sur la qualité des services de garde et sur l'importance qu'ils jouent dans la stimulation du développement de l'enfant. Les enfants doivent avoir accès à de tels services, que leurs parents travaillent ou non.

#### **Permettre aux parents d'accéder à un emploi**

Concilier vie professionnelle et vie familiale, c'est important mais il est plus important encore de permettre aux parents d'accéder à un emploi. Cet emploi doit générer un revenu suffisant pour sortir les familles de la pauvreté. Cela s'avère souvent plus difficile pour les femmes de milieux défavorisés et d'autres groupes tels que les migrants. Il faut donc ajouter une recommandation supplémentaire en vue d'aider les parents, spécialement ceux qui vivent dans la pauvreté, à accéder à un emploi. Il convient également de souligner l'importance de soutenir les parents qui retournent au travail après un long congé parental et de les aider à réintégrer le travail.

#### **Souligner la nécessité d'une approche multidimensionnelle**

Les recommandations doivent davantage tenir compte de tous les autres acteurs qui contribuent aux services de garde (ex. professionnels de l'éducation, initiatives de la communauté locale, grands-parents, etc.) et souligner la nécessité d'une approche intégrée et multidimensionnelle impliquant tous les services d'aide aux enfants et à leurs familles.

## **Promouvoir l'égalité des genres**

Les aménagements en termes de congé devraient prendre en considération les problèmes de genre. Les recommandations devraient donc souligner l'importance d'encourager les pères à prendre un congé parental et de favoriser un partage plus équitable des rôles familiaux et professionnels entre hommes et femmes.

## ***1.2.2 Obstacles politiques à l'adoption et à l'implémentation des recommandations***

---

### **Inégalités persistantes entre hommes et femmes**

De nombreux employeurs continuent à considérer que le rôle des hommes est de travailler et celui des femmes de s'occuper des enfants et du ménage, ce qui mène à une inégalité de traitement entre hommes et femmes. On n'est pas assez conscient de la nécessité de promouvoir l'égalité des genres et de faire davantage d'efforts pour encourager les pères à jouer un rôle plus actif à la maison et à partager les responsabilités en matière de garde des enfants.

### **Entreprises non engagées**

Le secteur privé manifeste trop peu d'implication et d'engagement dans le développement de politiques permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Trop d'entreprises continuent à considérer cela comme un coût sans reconnaître les bénéfices à long terme.

### **Manque de services de qualité, coordination et évaluation limitées**

L'absence de services suffisants pour les enfants constitue un frein à implémenter des politiques efficaces dans certains pays, particulièrement des services de garde d'enfants. Cela peut être exacerbé par un manque de personnel suffisamment formé. Un autre problème réside dans la coordination limitée entre services et niveaux de gouvernement. Une évaluation limitée des services et des résultats nuit également à une offre efficace dans ce domaine.

### **Manque d'engagement politique et de ressources**

Souvent, les politiciens ne comprennent pas les besoins des enfants et des parents et n'encouragent donc pas activement la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ce phénomène peut encore être renforcé par un intérêt marqué pour la responsabilité individuelle et un manque de volonté de défendre la solidarité sociale. En conséquence, ils n'investissent pas suffisamment de ressources dans les services nécessaires pour permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale, surtout pour les personnes aux bas revenus.

### **Manque de compétences et emplois sous payés**

Beaucoup de parents sans emploi manquent des compétences et de la formation pour décrocher un emploi bien payé; on n'insiste pas assez sur l'importance d'augmenter leur niveau de compétence. Un travail à temps partiel mal payé n'est souvent pas suffisant pour assurer des revenus adéquats, de sorte que pour beaucoup, un travail flexible n'est pas une option réaliste.

### **1.2.3 Surmonter les obstacles**

---

#### **Promouvoir une plus grande prise de conscience et implication des entreprises**

Des campagnes systématiques s'imposent pour sensibiliser les entreprises à l'importance de promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il faut notamment se focaliser davantage sur les petites entreprises et pas seulement sur les gros employeurs. Des campagnes de sensibilisation et des politiques dans ce domaine doivent être développées en concertation avec les employeurs et impliquer d'autres acteurs. Les enfants et les parents doivent avoir leur mot à dire dans ce processus.

#### **Evaluer les résultats et échanger les bonnes pratiques**

Une évaluation accrue des résultats et des impacts peut contribuer à valoriser les bonnes pratiques. On peut les utiliser ensuite pour promouvoir l'apprentissage mutuel et l'échange entre États membres. Les informations relatives à de bonnes pratiques existantes dans certains pays devraient être diffusées largement et être utilisées pour développer des directives pour l'élaboration des politiques.

#### **Mettre les familles avec enfants au cœur de l'élaboration politique**

Si les États membres placent les besoins des enfants et de leurs familles au cœur de l'élaboration des politiques, les besoins des enfants deviendront la principale préoccupation, avant les besoins des employés, ce qui incitera à investir davantage dans des services pour les enfants et les familles.



## 2. Accès aux services et aux opportunités

Les participants ont souscrit à l'importance de l'accès aux services et aux opportunités. Le débat, qui pour des raisons pratiques a été subdivisé en plusieurs domaines politiques, a fait émerger un thème récurrent : les besoins des enfants doivent être rencontrés de manière holistique. Il est donc vital de souligner que les services doivent être proposés de manière multidimensionnelle et intégrée et qu'une coordination efficace entre les prestataires de services pour enfants est essentielle.

### 2.1 Petite enfance

---

#### **Recommandations à discuter**

- › *La petite enfance devrait être reconnue comme une période cruciale dans l'éducation, le développement et l'intégration sociale des enfants, nécessitant un investissement public dans des services accessibles à tous, indépendamment de la situation des parents sur le marché du travail.*
- › *Des critères clairs devraient être établis pour les services à destination des jeunes enfants, concernant les qualifications professionnelles du personnel, la reconnaissance, la formation, la proportion du nombre d'enfants par encadrant ainsi que la philosophie et les valeurs éducatives.*

#### **2.1.1 Ajouts et modifications aux recommandations proposées**

---

##### **Détailler et renforcer les recommandations**

Les participants ont souscrit à la place à donner à la petite enfance. Cependant, il est nécessaire de renforcer les recommandations, de les détailler et de les spécifier. En particulier :

- souligner que la petite enfance n'est pas "une" mais "la" période cruciale dans l'éducation et le développement des enfants ;
- insister sur le fait qu'on attend des services d'accueil qu'ils stimulent un enfant, et ne se contentent pas de le garder ;

- renforcer le rôle essentiel des services d'accueil/de garde pour lutter contre la pauvreté infantile et briser le cycle de la pauvreté ;
- souligner que la petite enfance s'étend de 0 à l'âge d'entrer à l'école ;
- souligner que tous les enfants doivent avoir accès à des services de la petite enfance, comme un droit, sur une base égalitaire, que ces services doivent tenir compte de la diversité et des besoins différents et qu'ils doivent être proposés de manière à éviter la stigmatisation ;
- épingler que les services de la petite enfance peuvent jouer un rôle important dans l'intégration des minorités.

### **Développer des normes minimales pour des critères de qualité**

Dans la deuxième recommandation, qui stipule que des critères de qualité clairs devraient être établis, il conviendrait d'ajouter que des normes minimales devraient être établies en fonction des besoins des enfants et que celles-ci devraient être évaluées régulièrement.

### **Améliorer la coordination, l'intégration et la portée des services et impliquer tous les acteurs**

Il importe d'ajouter aux recommandations qu'il est essentiel de proposer des services de la petite enfance intégrés, qui développent des stratégies spécifiques pour inclure les familles exclues sur le plan social. Tous les acteurs (le monde des entreprises comme le secteur public et la société civile) ont une responsabilité dans le développement et la mise en œuvre de tels services. Il faut attirer l'attention sur le fait que le recrutement d'un plus grand nombre de personnes issues de minorités ou de milieux ethniques différents peut contribuer à accroître l'accès pour certains groupes exclus.

### **Encourager les services de soutien aux familles et l'implication des parents**

Il importe de proposer des services de soutien familial accessibles dès la grossesse. C'est particulièrement important pour les parents et les enfants en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, non pas parce que les gens pauvres sont de pauvres parents (ils ne le sont pas) mais parce qu'ils sont confrontés à des pressions supplémentaires : de faibles revenus, un logement et des conditions environnementales précaires, un accès limité aux services. Des services de soutien familial accessibles peuvent les aider à surmonter ces problèmes. Il importe également d'impliquer les parents dans le développement de services à destination de la petite enfance, avec l'aide des services de soutien familial.

## **2.1.2 Obstacles politiques à l'adoption et à l'implémentation de recommandations**

---

### **Manque de compréhension et manque de volonté politique**

Trop souvent, la société dans son ensemble et les décideurs politiques en particulier ne comprennent pas et n'accordent pas d'importance au rôle essentiel que les services de la petite enfance jouent dans le développement de l'enfant. Ils ne comprennent donc pas qu'investir dans de tels services bénéficie à long terme à la fois aux enfants et au marché du travail. A l'inverse, ils considèrent les services d'accueil comme une manière de 'parquer' les enfants et de permettre aux femmes de travailler (et d'accroître ainsi les revenus de leur famille) sans réaliser que la qualité des services est vitale au développement de l'enfant. Si les travailleurs actifs dans ce secteur ne sont pas appréciés à leur juste valeur et ne bénéficient que d'un statut inférieur, la qualité des services de la petite enfance s'en ressentira.

### **Barrières culturelles**

Dans certaines cultures plus traditionnelles, on estime que l'éducation des enfants relève essentiellement de la responsabilité des parents. On ne comprend pas assez que le rôle des parents et le développement des enfants peut s'améliorer avec le soutien de services et d'opportunités appropriés. Cela peut donner lieu à des tensions entre des politiques qui encouragent une participation accrue des femmes sur le marché du travail et des politiques qui encouragent les femmes à rester chez elles pour s'occuper des enfants.

### **Manque de cohérence et de coordination politique**

Les participants déplorent le manque de vision et d'investissement à long terme ainsi que l'approche plutôt fragmentée du développement des services de la petite enfance. En conséquence, une approche holistique et coordonnée fait défaut. De même, dans certains pays (spécialement dans les nouveaux États membres), une tradition de services centralisés et imposés d'en haut fait en sorte que les partenaires locaux et les parents ne sont pas suffisamment impliqués.

### **Manque d'évaluation**

Des données et une évaluation insuffisantes font qu'on manque d'informations concernant les problèmes d'accès ou de qualité des services destinés à la petite enfance.

### **Les coûts peuvent entraver l'accès et accroître les inégalités**

Lorsque les coûts sont élevés, les familles pauvres ne peuvent pas se permettre les services de garde des enfants; des systèmes trop dictés par le marché forgent des inégalités au niveau de la qualité de l'offre entre services privés et services publics.

## 2.1.3 Surmonter les obstacles

---

### **Encourager plus de clarté dans les définitions et les objectifs**

Il importe de clarifier ce que sont des services de qualité à destination de la petite enfance, de fixer et d'évaluer des objectifs clairs concernant leur offre. Les objectifs de Barcelone en la matière peuvent être utiles à cet égard. Au niveau de l'UE, le processus *Europe 2020* peut fournir un cadre au sein duquel fixer et évaluer les objectifs et les progrès réalisés par les États membres.

### **Promouvoir une plus grande prise de conscience**

On pourrait davantage exploiter les preuves existantes pour démontrer la 'rentabilité' des services de la petite enfance et mettre en exergue le coût d'un non-investissement dans la petite enfance. Ces preuves pourraient promouvoir une plus grande prise de conscience de la part du public, des médias et, en fin de compte, du monde politique, et favoriser le débat sur l'importance de ces services à la fois pour le développement des enfants, et plus largement pour la société et l'économie. Il convient de souligner qu'un tel investissement génère une situation où tout le monde est gagnant.

### **Mettre l'accent sur une amélioration de la qualité**

Il y a plusieurs manières d'améliorer la qualité des services, notamment :

- Développer des stratégies locales et nationales claires avec des objectifs concrets, les évaluer régulièrement et rendre compte des progrès ;
- Impliquer les enfants, les parents et les différents acteurs dans le développement et la mise en œuvre des services, et s'assurer spécialement que les opinions des personnes vivant dans la pauvreté sont prises en compte ;
- Souligner que les services devraient se baser sur une approche tenant compte des droits de l'enfant et donc que les besoins de l'enfant devraient prendre le pas sur des questions d'emploi et de marché du travail ;
- Se baser sur les bonnes pratiques existantes pour encourager l'apprentissage mutuel et les utiliser également pour établir des critères de qualité ;
- Améliorer la formation et le soutien des travailleurs, afin qu'ils comprennent mieux les situations des personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Encourager l'innovation et l'expérimentation ;
- Souligner l'importance des initiatives à petite échelle et partant de la base qui améliorent les connaissances, les compétences et la confiance en soi des parents.

## 2.2 Education

---

### **Recommandations à discuter**

- › *Tous les enfants (y compris les enfants roms et les autres enfants présentant un risque de pauvreté) doivent avoir accès à une éducation inclusive de qualité, favorisant leur bien-être et leur développement émotionnel, social et physique, ainsi que leur réussite académique.*
- › *Le rôle de l'éducation en matière de prévention et de rupture du cycle de pauvreté doit être renforcé par la suppression de tous les obstacles financiers, la garantie de l'égalité des chances et le soutien supplémentaire nécessaire pour compenser tout désavantage au sein du foyer ou de la communauté susceptible d'entraver l'apprentissage et le développement des enfants.*
- › *Des efforts doivent être renforcés afin que les enfants terminent l'enseignement obligatoire ; le décrochage scolaire doit également être évité grâce au support des parents et à des orientations adaptées vers des formations continues et/ou des formations qualifiantes, tenant compte de la diversité des modes d'apprentissage et des aspirations des enfants.*

### **2.2.1 Ajouts et modifications aux recommandations proposées**

---

#### **Aller au-delà de l'accès à l'éducation**

L'orientation des recommandations a fait l'unanimité. Les participants ont néanmoins souligné la nécessité d'aller plus loin dans l'accès à l'éducation ; il faut faire en sorte que tous les enfants soient tenus d'aller à l'école et disposent de réelles opportunités d'apprentissage. Il faut détailler davantage les manières de surmonter les obstacles qui empêchent les enfants pauvres de fréquenter l'école et d'apprendre. Voici quelques suggestions :

- Il faut rendre l'éducation plus intéressante et plus pertinente pour les enfants de milieux défavorisés afin qu'elle devienne plus attrayante et qu'ils comprennent pourquoi ils vont à l'école.
- Il faut aller à la rencontre des enfants et des parents marginalisés et consentir de réels efforts pour encourager les parents à avoir des contacts avec l'école, à attacher de l'importance et à participer à l'apprentissage de leurs enfants. La troisième recommandation devrait donc aller plus loin que "le support des parents" : il faut "inclure les parents dans l'éducation scolaire".
- On devrait attacher davantage d'importance à l'évaluation des résultats afin de s'assurer que les enfants de milieux désavantagés obtiennent des résultats égaux.
- Les écoles doivent devenir réellement inclusives et développer une vision claire de la manière d'atteindre et d'inclure des groupes tels que les enfants roms et les enfants ayant des besoins spéciaux.

#### **Au-delà de l'éducation, au-delà de l'école, encourager les liens avec la formation et les entreprises**

---

Dans le contexte de la lutte contre le décrochage scolaire, il importe de souligner l'importance d'étendre l'éducation à la formation en entreprise et à la nécessité de développer les compétences entrepreneuriales des enfants. Un plus grand soutien du secteur des entreprises à l'éducation serait utile à cet égard.

## 2.2.2 *Obstacles politiques à l'adoption et à l'implémentation de recommandations*

---

### **Absence de vision, de coordination des stratégies et de méthodologies**

Au niveau politique, on déplore l'absence d'une vision et d'une stratégie à long terme pour promouvoir l'inclusion des enfants expérimentant l'exclusion sociale. Les stratégies globales et efficaces font dès lors défaut et on observe souvent un manque de coordination entre politiques ainsi qu'entre la politique centrale et la mise en œuvre locale. Cela signifie également qu'il n'y a pas de transfert d'expertise systématique et que souvent les initiatives probantes au niveau local ne sont pas diffusées ni étendues à l'ensemble du système.

### **Perspective 'classe moyenne' trop dominante**

L'éducation est trop souvent dominée par des perspectives 'classe moyenne'; elle reflète et renforce les inégalités dans la société. Les professeurs manquent souvent de compréhension ou de formation face à la diversité des situations vécues par les enfants de milieux défavorisés. La politique en matière d'éducation n'est pas suffisamment axée sur le développement des aptitudes nécessaires dans la vie quotidienne et des compétences utiles pour l'expérience des enfants défavorisés ou pour décrocher un emploi.

### **Manque de ressources**

Des ressources nationales limitées peuvent constituer un réel obstacle au développement d'écoles plus inclusives, ce qui est encore aggravé par le manque de disponibilité des Fonds structurels européens pour soutenir le financement de l'éducation à long terme. Des problèmes additionnels peuvent naître de la décentralisation des responsabilités au niveau local si celle-ci ne fait pas l'objet d'un soutien financier adéquat. Cela peut être particulièrement évident dans les écoles rurales. Si, en théorie, il ne doit pas y avoir d'obstacles financiers à l'éducation, en pratique, les parents sont invités à contribuer aux coûts supplémentaires de diverses activités. Cela peut constituer un véritable obstacle à l'inclusion d'enfants de milieux défavorisés. Le manque de ressources mène souvent à des écoles plus grandes et à des classes plus nombreuses. Cela accroît la difficulté que les parents éprouvent à communiquer avec l'école, les écoles plus grandes devenant de plus en plus complexes et bureaucratiques.

## 2.2.3 Surmonter les obstacles

---

### **Adapter la formation des professeurs et développer la capacité des écoles à répondre**

Il convient de développer les compétences des professeurs en vue d'atteindre et d'inclure les enfants de milieux défavorisés en s'assurant que leur formation comprend une formation antiracisme et interculturelle. Il faudrait également développer la formation continue en matière de pauvreté et d'exclusion sociale afin qu'ils soient mieux à même de comprendre le mode et le milieu de vie des enfants à qui ils enseignent. De même, les écoles doivent développer leur capacité à répondre aux besoins de ces enfants de manière flexible et imaginative, à mieux appréhender les modes de vie des différents enfants (ex. enfants roms), à adopter des approches flexibles adaptées aux besoins particuliers, à promouvoir le dialogue interculturel et à célébrer la richesse et la variété qui résultent de la diversité. Un tel dialogue peut aider les parents mieux nantis à comprendre les bénéfices d'une plus grande mixité sociale. Il importe d'apporter un soutien financier aux écoles de régions défavorisées pour qu'elles puissent engager des travailleurs spécialisés, des assistants sociaux et des psychologues, et les aider ainsi à mieux répondre aux besoins des enfants.

### **Renforcer les liens école-communauté-parents**

Le souci de développer les contacts entre les écoles, les parents et la communauté locale peut contribuer à accroître l'implication des parents et à rendre les écoles plus attractives pour les enfants issus de milieux défavorisés. Il importe à cet égard de financer les écoles pour qu'elles développent ces liens et qu'elles élaborent des programmes de proximité en faisant appel à des médiateurs scolaires ou des travailleurs sociaux de proximité. Les écoles peuvent également favoriser les contacts avec d'autres organisations actives dans la communauté comme les mouvements de jeunesse, afin d'assurer que les besoins plus larges des enfants et des minorités différentes soient rencontrés et de développer des opportunités éducatives informelles.

### **Développer des objectifs et des politiques systématiques pour promouvoir l'inclusion et y consacrer davantage de ressources**

Au niveau politique, une attention accrue pourrait être prêtée au développement d'une vision partagée sur l'éducation inclusive et d'une approche cohérente visant à promouvoir l'égalité des chances et l'inter-culturalité ainsi qu'au soutien accru aux formations sur les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. On pourrait renforcer ces mesures en identifiant les obstacles spécifiques auxquels sont confrontés des groupes cibles spécifiques (ex. enfants roms, enfants du voyage, enfants migrants, enfants handicapés) et en développant ensuite des actions plus spécifiques pour promouvoir leur inclusion. Des mesures et des normes antidiscriminatoires dans les écoles pourraient être promues par l'UE pour assurer l'intégration de groupes comme les enfants roms. L'UE pourrait également contribuer à promouvoir l'inclusion en fixant des normes dans certains domaines, comme le nombre d'enfants par classe. L'UE pourrait peut-être utiliser ses Fonds structurels pour apporter plus de soutien aux initiatives éducatives favorisant une plus grande inclusion et encourager les États membres à investir davantage dans l'élaboration de systèmes éducatifs inclusifs.

### **Développer un contenu éducatif plus pertinent**

On pourrait faire davantage pour adapter les méthodes d'enseignement et rendre les contenus plus intéressants. Il faudrait s'attacher non seulement au développement intellectuel mais aussi au développement au sens large (développement émotionnel et social, discussions sur des problématiques telles que le harcèlement, éducation interculturelle) et au développement d'aptitudes pratiques. Le matériel éducatif devrait mieux refléter ces problématiques. L'éducation communautaire sur des matières telles que la nutrition, l'éducation sexuelle, la drogue, etc. devrait compléter l'éducation académique formelle.

## **Promouvoir l'apprentissage mutuel et l'innovation**

L'UE pourrait jouer un rôle clé dans la documentation et la promotion de l'échange de bonnes pratiques en matière d'inclusion des enfants présentant un risque de pauvreté. Elle pourrait combiner des recommandations de haut niveau sur ce que les États membres doivent faire pour assurer une plus grande inclusion avec de nombreux exemples de bonnes pratiques, afin d'inciter certains pays à élaborer une vision plus claire de l'éducation inclusive. Concernant le décrochage scolaire, une évaluation plus approfondie, l'analyse des taux de décrochage scolaire et des recherches portant sur les causes permettraient de mieux comprendre et de mieux cibler les efforts destinés à réduire les taux de décrochage scolaire parmi différents groupes cibles.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Bien que n'ayant pas été spécifiquement cité dans les discussions, il est intéressant de noter que le nouvel objectif *Europe 2020* en matière de réduction des taux de décrochage scolaire pourrait contribuer à des progrès dans ce domaine.

## 2.3 Soins de santé

---

### **Recommandations à discuter**

- › *Les enfants devraient être la cible spécifique d'efforts plus importants dans le but de réduire les inégalités de santé et d'offrir un accès universel aux soins de santé pour les groupes pauvres et socialement exclus, et notamment une couverture universelle de l'assurance maladie.*
- › *Reconnaître que l'enfance est une période cruciale pour le développement physique, mental et émotionnel de tous les enfants et leur assurer un accès à la promotion de la santé et aux programmes de prévention.*
- › *Reconnaître la prévalence plus élevée de problèmes de santé mentale parmi les groupes socialement défavorisés et le nombre croissant d'enfants souffrant de problèmes de ce type; multiplier les services de santé mentale et les rendre accessibles à un plus grand nombre d'enfants nécessitant de l'aide.*

### **2.3.1 Ajouts et changements aux recommandations proposées**

---

#### **Renforcer l'accès universel aux soins de santé en luttant contre les inégalités**

L'accent mis dans la première recommandation sur l'accès universel aux soins de santé a été accueilli très favorablement. Il faudrait spécifier que cet accès concerne tous les enfants vivant dans un pays, quelle que soit leur nationalité. Dans ce contexte, la nécessité d'accorder la priorité à la lutte contre les inégalités d'accès aux services de santé pour différents groupes a été renforcée et détaillée : il importe de souligner aussi la nécessité d'assurer l'égalité de traitement et de garantir des services de qualité abordables et durables indépendamment de la situation géographique.<sup>5</sup>

#### **Insister sur des groupes spécifiques**

La deuxième recommandation sur la promotion et la prévention doit souligner que, si ce genre de programme doit être accessible à tous les enfants et à leur famille quelle que soit leur condition sociale, il importe de cibler particulièrement les enfants socialement exclus, tels que les enfants sans papiers, certains enfants de minorités ethniques dont les enfants roms, les enfants de parents sans emploi, les enfants touchés par la toxicomanie, les enfants sans abri, les enfants handicapés, les enfants présentant des problèmes de santé mentale, les enfants souffrant du VIH/sida ainsi que les femmes enceintes. Il convient aussi de souligner et de promouvoir le rôle des parents dans la prévention.

#### **Insister sur la formation des prestataires de soins**

Il importe de souligner que la formation des prestataires de soins devrait mieux tenir compte des facteurs contextuels qui touchent les enfants de milieux défavorisés, et d'insister davantage sur l'importance de la prévention et de la détection précoce des maladies ainsi que sur l'importance d'une bonne communication avec les familles.

---

<sup>5</sup> Il a été suggéré d'insérer une référence spécifique aux conclusions du Conseil EPSCO du 8 juin 2010, puisque le Conseil a adopté un jeu de conclusions sur le thème "Équité et santé dans toutes les politiques: solidarité en matière de santé" (9947/10), définissant un cadre d'action pour la Commission et les États membres.

## **Apporter des précisions sur les services de santé mentale**

Les participants ont souscrit à l'importance de développer les services de santé mentale (troisième recommandation) et ont suggéré d'ajouter une mise au point. Il convient de faire référence aux risques de suicide chez les enfants et de souligner qu'il faudra davantage de ressources pour multiplier les services et apporter un soutien durable à tous les enfants.

### **2.3.2 Obstacles politiques à l'adoption et à l'implémentation des recommandations**

---

#### **Difficulté de contrôler les coûts**

Le contrôle des coûts des thérapies et des services pose problème et les systèmes médicaux libéraux peuvent être très coûteux. Il en va de même des coûts de la prévention : acheter des aliments sains revient cher et les pauvres n'y ont donc pas accès.

#### **Gouvernance inadéquate**

Une gouvernance inadéquate peut réduire les efforts consentis pour améliorer les soins de santé. Par exemple :

- Absence d'une planification à long terme par les gouvernements ;
- Manque de coordination et d'harmonisation des services entre pays ;
- Complexité et bureaucratie des systèmes de soins de santé ;
- Manque de communication à l'intention des pauvres sur ce qui existe.

#### **Difficultés d'accès**

L'accès aux soins de santé peut s'avérer particulièrement difficile pour les enfants de milieux défavorisés. Ainsi, les unités mobiles proposant des consultations flexibles pour les enfants sont insuffisantes. Pour les enfants sans papiers, l'accès peut se limiter uniquement aux besoins de soins de santé urgents. La barrière linguistique peut limiter l'accès de certaines minorités ethniques. L'absence d'environnements hospitaliers accueillants pour les enfants et leur famille peut décourager l'accès.

### 2.3.3 Surmonter les obstacles

---

#### **Améliorer la gouvernance**

On pourrait faire beaucoup pour améliorer la gouvernance des services de santé pour les enfants. Les suggestions incluaient :

- Améliorer la coopération et la coordination entre les États membres ;
- Améliorer la politique de coordination horizontale des services pour enfants et donner à un département spécifique la responsabilité d'assurer une telle coordination ;
- Améliorer l'intégration des services sur le terrain pour aider les enfants présentant des problèmes multidimensionnels ;
- Simplifier les procédures et accroître la transparence des services.

#### **Faire en sorte que l'accès universel devienne réalité**

Plusieurs suggestions ont été faites pour que l'accès universel aux soins de santé pour les enfants de milieux défavorisés devienne réalité :

- Assurer l'accès gratuit aux services pour tous les enfants ;
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination à l'encontre des minorités, des enfants sans papiers spécialement ;
- Multiplier les unités mobiles pour atteindre les enfants qui craignent de se rendre à l'hôpital ;
- Proposer des incitants (tels que des allocations supplémentaires) pour accroître l'accès aux programmes de prévention et de vaccination ;
- Recruter des médiateurs pour jeter un pont entre les prestataires de services de santé et les groupes défavorisés et aider à surmonter les barrières culturelles et linguistiques ;
- Rendre les hôpitaux plus accueillants aux enfants et aux familles (y compris par une meilleure formation des professionnels) ;
- Impliquer les acteurs locaux (ex. voisins, famille, professeurs, etc.) pour qu'ils identifient les problèmes le plus tôt possible et alertent les prestataires de soins de santé.

#### **Réduire les coûts**

On a mis en lumière plusieurs manières de réduire les coûts : développer la recherche sur l'efficacité/coût des approches ; améliorer les procédures de marchés publics ; et proposer les médicaments en quantité appropriée.

#### **Accroître la régulation**

Les programmes de prévention pourraient être renforcés par une régulation accrue des biens nuisibles pour la santé. Il conviendrait par exemple de mettre fin à la publicité pour des aliments mauvais pour la santé ou augmenter les taxes sur les produits nocifs pour la santé, ce qui pourrait encourager les gens à adopter des options plus saines.

## 2.4 Logement et environnement

---

### **Recommandations à discuter**

- › *Le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant devrait être intégré dans les politiques urbaines et territoriales. Une attention particulière devrait être portée aux environnements sains et sécurisés pour les enfants au sein de leur foyer et de leur quartier afin de respecter leur droit de jouer et d'étudier.*
- › *Un logement abordable et de qualité doit être garanti pour les familles composées d'enfants afin d'offrir des solutions à long terme et d'éviter les déménagements et changements d'école inutiles.*

### **2.4.1 Ajouts et changements aux recommandations proposées**

---

Les participants ont souscrit à l'importance du logement et de l'environnement pour le bien-être des enfants tout en considérant que les recommandations devaient être plus spécifiques et détaillées.

#### **Spécifier les besoins différents**

Il faut souligner que les besoins des enfants varient en fonction de l'âge et du milieu familial et qu'ils sont très divers au cours de la vie d'un enfant. L'offre doit prendre en compte les situations familiales différentes, y compris les effets de l'éclatement familial. Les besoins spécifiques des enfants handicapés et les coûts additionnels qui découlent de leur handicap devraient être spécifiés. En matière de politique territoriale, la mobilité ainsi que l'accès aux services et aux opportunités sont essentiels pour l'autonomie des enfants. Des difficultés particulières peuvent toucher les enfants dans des régions fortement défavorisées et dans les régions rurales.

#### **Souligner l'importance de la mixité sociale**

Même si c'est difficile à réaliser, il convient d'insister sur l'importance d'éviter la ghettoïsation des enfants expérimentant la pauvreté et l'exclusion sociale et de promouvoir une mixité sociale en matière de logement. Il s'agit d'une problématique qui dépasse les domaines du logement et de l'environnement, puisqu'elle concerne aussi l'inclusion sociale dans d'autres domaines tels que l'éducation.

#### **Promouvoir l'implication de la communauté dans le processus décisionnel**

Il faut ajouter à la première recommandation l'importance d'impliquer les communautés locales, y compris les enfants eux-mêmes, dans la prise de décisions et dans le développement d'environnements sécurisés.

#### **Souligner l'importance d'une politique durable en matière d'environnement et de logement**

Il faudrait insister sur l'importance d'axer les politiques d'urbanisme et de logement sur le développement durable. A cet égard, investir dans la réduction de la consommation énergétique et des coûts par le biais de mesures de rationalisation est particulièrement important pour les familles pauvres : cette politique contribuera également à réduire la pauvreté énergétique pour autant qu'elle s'accompagne de revenus adéquats et d'efforts pour contrôler les coûts.

## 2.4.2 *Obstacles politiques à l'adoption et à l'implémentation de recommandations*

---

### **Manque de volonté politique**

L'absence de volonté politique et sociétale de se focaliser sur les enfants et les familles dans les politiques de logement constitue un obstacle majeur. De même, la politique de logement a trop souvent tendance à encourager le secteur privé et ne fait pas assez pour réguler les loyers ou développer le logement social, deux aspects qui sont souvent plus importants pour les enfants de familles pauvres. Le monde politique ne manifeste pas d'intérêt à répondre aux besoins de logement des familles sans papiers.

### **Manque de coordination**

En raison du manque de coordination entre les politiques et les services (ex. logement, transport, services sociaux, police), les besoins des enfants ne sont pas abordés de manière holistique. Ce manque de coordination limite aussi la possibilité de développer des systèmes de prévention permettant d'éviter que les enfants et leur famille ne perdent leur logement dans des situations de crise.

### **Echec du marché**

On s'en remet trop au marché pour trouver des solutions, ce qui est souvent inefficace dans la mesure où il y a souvent trop de spéculation et peu d'intérêt à fournir des logements meilleur marché. En conséquence, un logement privé de qualité abordable n'est tout simplement pas accessible aux familles pauvres.

### **Manque d'alternatives aux institutions**

Il n'existe pas suffisamment d'alternatives saines à la prise en charge institutionnelle pour les enfants retirés de familles en situation de crise.

## 2.4.3 *Surmonter les obstacles*

---

### **Fixer des normes minimales**

Il serait utile que l'UE établisse des normes minimales en matière de logement pour les enfants. Ainsi, des normes minimales devraient empêcher l'expulsion des familles avec enfants et le placement d'enfants à long terme dans des centres d'urgence. Cette approche devrait se baser sur la primauté des droits de l'enfant. Concernant les enfants sans papiers, par exemple, le droit au logement doit prévaloir sur les lois relatives à l'immigration.

### **Accroître l'intervention de l'état et promouvoir l'implication des acteurs concernés**

Les États membres devraient développer, au niveau de gouvernement approprié, une vision et une stratégie à long terme en matière de logement pour les familles et les enfants, en accordant une attention particulière à ceux qui expérimentent l'exclusion sociale. Il faudrait pour cela rassembler tous les acteurs concernés (autorités nationales, régionales et locales, secteur privé, organisations de logement social, enfants et familles vivant dans la pauvreté). Une partie essentielle des stratégies devrait viser à développer un secteur du logement social fort et à assurer la mixité sociale. Il conviendra d'assurer des normes adéquates, en rapport avec l'insonorisation par exemple. En encourageant une participation accrue, on arrive également à développer des solutions innovantes, adaptées aux besoins particuliers des différents groupes défavorisés.

## 2.5 Protection de l'enfance et services sociaux

---

### **Recommandations à discuter**

- › *Les services sociaux et de protection de l'enfance devraient être renforcés pour pouvoir intervenir rapidement, se concentrer sur la prévention, soutenir les familles les plus à risque et empêcher l'escalade des problèmes qui pourraient empirer les situations de pauvreté et de risque.*
- › *Il faut empêcher le placement des enfants en raison d'un manque de ressources familiales. Au lieu de cela, les familles doivent être soutenues pour prendre soin de leurs enfants, dans la mesure où ceci est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. En outre, des efforts doivent être entrepris pour faciliter la désinstitutionalisation des enfants.*
- › *Il est recommandé de promouvoir l'inclusion sociale de tous les enfants qui ne vivent pas en famille (les enfants des rues, ceux qui vivent en institution, les mineurs non accompagnés, les enfants qui vivent dans un hébergement temporaire, etc.) en leur garantissant un support et des soins adéquats et de qualité, ainsi qu'un accès aux services de base, y compris en ce qui concerne l'éducation, la santé, etc.*

### **2.5.1 Ajouts et modifications aux recommandations proposées**

---

Les participants ont approuvé l'importance de développer des services sociaux et de protection de l'enfance efficaces. De nombreuses suggestions ont été faites cependant pour développer les recommandations.

#### **Spécifier les groupes nécessitant un soutien**

Les groupes nécessitant un support devraient être spécifiés plus clairement: les enfants handicapés en institution, les enfants abandonnés lorsque les parents migrent pour des raisons économiques ou retournent dans leur pays d'origine, les enfants abandonnés de migrants (orphelins de la migration), les enfants qui quittent les institutions, les enfants migrants sans papiers et/ou non accompagnés, les enfants présentant un handicap, les filles confrontées à des problèmes spécifiques tels que mariage précoce/forcé ou grossesses et les enfants dont les parents présentent des problèmes de santé mentale.

#### **Souligner l'importance des services de protection de l'enfance et la nécessité de services de qualité**

Les services de protection de l'enfance devraient être considérés comme les plus importants des services sociaux pour enfants. Il faudrait donc souligner que ces services doivent être de qualité élevée et avoir la capacité et les ressources d'intervenir rapidement lorsque les enfants sont confrontés à des problèmes. L'élaboration de normes de qualité pour les services de protection de l'enfance sera importante.

## **Améliorer la gouvernance**

Il faudrait insister sur la nécessité d'améliorer la gouvernance des services sociaux et de protection de l'enfance et en particulier :

- Améliorer la coordination et la coopération entre les différents niveaux de gouvernement, entre les différents secteurs et services et entre le gouvernement et les services d'ONG ;
- Développer une gestion flexible des services sociaux tout en assurant une réelle responsabilité (obligation de rendre compte) ;
- Assurer des liens avec d'autres services, spécialement les services de soutien financier ;
- Accroître l'attention à la prévention et à l'intervention rapide et pas seulement à la protection ;
- Favoriser les liens entre les services et les familles.

## ***2.5.2 Obstacles politiques à l'adoption et à l'implémentation de recommandations***

---

### **Manque de volonté politique et de compréhension des droits de l'enfant**

On déplore le manque de volonté politique à donner une priorité aux problèmes des enfants en général et aux problèmes de protection de l'enfance en particulier. Cette absence de volonté politique est accentuée par la réticence à étendre les droits des enfants à certains enfants (ex. immigrés et enfants sans papiers) et par une indifférence politique et culturelle face à leur situation. Les droits des enfants n'étant souvent que des conventions et n'étant pas intégrés dans des lois nationales, ils ne sont pas pris très au sérieux. De même, les compétences européennes en matière de promotion et de mise en œuvre des droits de l'enfant ont été limitées. Les décideurs ne comprennent pas que la pauvreté et l'exclusion sociale conduisent à l'éclatement de la famille et donc au placement de certains enfants, un coût qui pourrait être évité si on s'attaquait à la pauvreté familiale. Ils perçoivent en outre trop peu la valeur à long terme d'un investissement dans les services pour enfants et privilégient une réflexion à court terme.

### **Résistance à la désinstitutionalisation**

Concernant la deuxième recommandation, le problème réside dans le fait que les personnes travaillant dans des institutions craignent de perdre leur emploi si on poursuit l'objectif de retirer les enfants des institutions pour privilégier une prise en charge dans la communauté. Elles font donc pression contre tout changement. De plus, on constate un manque de confiance dans les capacités de certains parents et les décideurs politiques sont dès lors réticents à investir dans un soutien aux familles vulnérables.

### **Des services insuffisants, mal coordonnés, sous-financés et mal évalués**

Dans certains pays, les services de protection de l'enfant sont sous-financés et mal gérés et les personnes qu'ils veulent aider leur font peu confiance. On déplore une évaluation insuffisante des services à destination des enfants et un manque de transparence et d'ouverture. Les services sont souvent mal gérés, avec peu de coordination et de coopération entre les différents niveaux de gouvernement, un manque de coordination entre les institutions et des liens insuffisants entre services sociaux et éducatifs.

### 2.5.3 Surmonter les obstacles

---

#### **Donner une priorité politique plus élevée**

Tous les pays devraient faire du travail avec les enfants et les jeunes à risque une priorité absolue dans toutes les politiques de lutte contre la pauvreté. L'UE devrait développer ses compétences en matière de politique sociale et s'efforcer de soutenir et d'encourager les États membres à développer des systèmes reposant sur des services de soutien intégrés basés sur la famille et la communauté. Dans ce domaine, l'UE, plutôt que de formuler une Recommandation, devrait promulguer une Directive ayant force de loi. L'UE devrait également modifier les attributions des Fonds structurels afin qu'elles incluent les services de protection de l'enfance; elle devrait soutenir la formation des professionnels.

#### **Améliorer la gouvernance**

Il faudrait consentir des efforts pour améliorer la gouvernance des services sociaux et de protection de l'enfance, en :

- Surmontant la fragmentation des services et en améliorant la coordination au niveau politique et entre professionnels ;
- Etablissant et évaluant des normes de qualité pour les services, surtout pour les enfants bénéficiant d'une garde alternative ;
- Clarifiant les définitions et améliorant la collecte de données comparables ;
- Améliorant la transparence, l'ouverture et la responsabilité des services, y compris en installant un médiateur en charge des enfants dans chaque pays.

#### **Améliorer les normes de la pratique**

Les participants ont proposé plusieurs suggestions pratiques pour améliorer les normes de la pratique. Il s'agissait entre autres de :

- Donner la parole, écouter et impliquer les enfants et spécialement ceux bénéficiant d'une garde alternative ;
- Impliquer et écouter les parents et les organisations travaillant avec les familles et les enfants vulnérables ;
- Améliorer la formation et la sensibilisation des professionnels travaillant avec des enfants issus de milieux défavorisés ;
- Développer une approche plus holistique pour identifier, soutenir les besoins des familles et exploiter leurs propres ressources.

## 3. Participation des enfants

### 3.1 Le droit des enfants à être entendus

---

#### **Recommandations à discuter**

- › *Les gouvernements devraient adopter les lois et politiques qui reconnaissent le droit des enfants à être entendus et à participer à toutes les décisions qui les concernent, et offrir aux enfants des opportunités spécifiques de participer à l'élaboration de politiques.*
- › *Les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants doivent refléter les opinions et les suggestions des enfants, y compris des enfants les plus marginalisés.*
- › *Toute personne travaillant avec ou pour les enfants doit comprendre l'impact de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que le besoin d'écouter et de prendre en considération les opinions des enfants.*

#### **3.1.1 Ajouts et changements aux recommandations proposées**

---

L'approche générale a été approuvée mais des détails doivent être ajoutés aux recommandations ; les participants ont également suggéré quelques recommandations supplémentaires. La participation des enfants ne doit pas se limiter aux politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mais doit couvrir tous les domaines qui concernent leur bien-être.

#### **Impliquer les enfants dans l'ensemble du processus et leur rendre des comptes**

L'implication des enfants doit couvrir l'ensemble du processus, du début à la fin. Les enfants doivent être impliqués non seulement dans la conception et le développement de politiques mais aussi dans leur contrôle et leur évaluation. Les décideurs politiques doivent rendre des comptes, autrement dit les enfants doivent recevoir un feedback sur la manière dont leurs opinions sont intégrées dans les politiques et les décisions.

## **Spécifier le chemin pour implémenter les recommandations**

En vue de concrétiser les recommandations, il faut spécifier les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. La première recommandation devrait non seulement stipuler que les gouvernements doivent adopter les lois nécessaires mais aussi qu'ils doivent assurer leur mise en œuvre en fournissant les ressources nécessaires. Les politiciens doivent investir des ressources financières et humaines dans le développement de structures représentatives pour les enfants, spécialement au niveau du gouvernement local. Ils doivent également veiller à ce qu'on accorde suffisamment de temps à une réelle participation. Chaque État membre doit mettre en place l'infrastructure nécessaire pour soutenir la voix des enfants dans l'élaboration de politiques, des médiateurs pour les enfants par exemple.

## **Souligner l'importance d'atteindre et d'écouter les enfants les plus marginalisés**

Trop souvent, les structures impliquant des enfants sont dominées par les enfants de la classe moyenne. Les recommandations doivent insister plus spécifiquement sur l'importance d'écouter les enfants vivant dans la pauvreté et particulièrement les plus marginalisés d'entre eux (comme les enfants en institution, les réfugiés et enfants migrants, les enfants présentant un handicap). Des efforts proactifs doivent être consentis pour atteindre et impliquer ces enfants sur une base durable.

## **Développer des méthodologies et des normes, et promouvoir la sensibilisation et la formation**

Il convient d'inclure une recommandation spécifique invitant la Commission et les États membres à se baser sur les meilleures pratiques existantes pour élaborer des normes et un code de bonnes pratiques afin d'impliquer les enfants. Elle devrait souligner l'importance de développer des méthodes et des aptitudes adaptées aux âges, aux situations et aux milieux culturels différents. Ces normes devraient alors servir de base pour former les travailleurs, les décideurs politiques et les enfants eux-mêmes à acquérir les aptitudes nécessaires pour faciliter la participation.

## **Encourager un changement culturel d'attitudes à l'égard des enfants**

Les lois et les politiques ne suffisent pas à garantir que les enfants sont entendus. Il importe de favoriser une culture de participation qui insiste sur le fait que les voix des enfants sont importantes et apportent quelque chose de nouveau. Les enfants ne doivent pas seulement être entendus mais écoutés, compris et pris en compte. Ce glissement culturel en matière d'implication et d'écoute des enfants doit également s'inscrire dans un engagement plus large à impliquer et écouter toutes les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

## **Impliquer les parents et les familles**

Certains participants ont souligné la nécessité d'inclure dans la troisième recommandation une référence à l'implication des parents et des familles dans le processus de participation. Deux dimensions sont importantes. D'abord, étant donné que la participation débute dans la famille, il convient de soutenir et d'encourager les parents à mieux comprendre le besoin de participation des enfants. Deuxièmement, il est important d'impliquer les familles dans l'élaboration de politiques qui les concernent.

### **3.1.2 Obstacles politiques à l'adoption et l'implémentation de recommandations**

---

#### **Peur et manque de compréhension**

On déplore chez les adultes un manque de compréhension des aptitudes et des droits des enfants et une tendance à croire que les adultes savent ce qui est mieux. Les adultes ont souvent peur aussi des conséquences qui pourraient résulter de la création d'opportunités de participation pour les enfants. Les politiciens savent généralement peu de choses des bénéfices générés par la participation des enfants. Ils estiment que cela prend trop de temps et ne donne pas de résultats. Les organisations de la société civile ne font pas assez pour sensibiliser la société et les décideurs politiques. En conséquence, la participation est considérée comme une question secondaire – un bel objectif mais pas une priorité.

#### **Manque de financement**

Le manque de volonté politique se traduit par l'absence de financement de processus à long terme pour soutenir la participation des enfants. La crise financière entraîne des restrictions budgétaires, rendant un avancement encore plus difficile. Les restrictions, particulièrement dans les budgets scolaires, réduisent les ressources humaines et donc le temps consacré à soutenir la participation des enfants.

#### **Structures inadéquates**

Comme les enfants ne votent pas, ils ne sont en général pas considérés comme des citoyens et sont donc marginalisés dans le processus d'élaboration politique. Dans de nombreux pays, les structures leur permettant de donner leur avis sont rares. C'est tout spécialement le cas pour les jeunes enfants. Les structures qui ont été créées l'ont été par des adultes sans l'implication des enfants et ceux-ci ont ensuite dû s'y adapter. Cela peut rebuter les enfants à s'impliquer. De plus, les structures visant à promouvoir l'implication des enfants (ex. conseils des enfants et parlements des enfants) sont souvent dominées par des enfants de la classe moyenne et prêtent trop peu d'attention à l'implication des enfants de milieux défavorisés.

#### **Manque d'expertise et faible implémentation**

On regrette le manque d'expérience et de connaissance en matière de méthodes et de structures efficaces pour promouvoir la participation des enfants en situation de pauvreté. Les bonnes pratiques existantes dans ce domaine ne sont ni bien comprises ni largement diffusées. Trop souvent, les adultes travaillant avec des enfants n'ont pas la compréhension, la formation ou le temps d'encourager la participation des enfants. On pense trop souvent à les occuper plutôt qu'à les faire participer. Lorsqu'il y a un semblant de consultation des enfants, il n'y a souvent pas de feedback concernant la manière dont leurs opinions ont été prises en considération. Autrement dit, les enfants ne sont pas réellement pris en compte et, par voie de conséquence, n'ont pas confiance en la participation.

### 3.1.3 Surmonter les obstacles

---

#### **Sensibiliser**

Des efforts systématiques doivent être consentis pour sensibiliser aux bénéfices qui résultent de la participation des enfants : elle permet, d'une part, d'accroître l'estime et la confiance en soi des enfants eux-mêmes et, d'autre part, de développer de meilleures politiques et mesures. Des exemples existants peuvent être utilisés pour convaincre politiciens et acteurs de la société civile que la participation des enfants vaut la peine. Les médias pourraient aussi être encouragés à donner plus de place aux enfants et faire en sorte que leurs voix soient entendues. Cela permettrait de changer la perception du public et de créer une nouvelle culture de la participation. Des efforts systématiques devraient également contribuer à sensibiliser le public aux droits de l'enfant et au fait que les enfants sont importants en tant que citoyens actuels et pas seulement en tant que citoyens futurs. L'UE peut contribuer à promouvoir ce changement de culture (ex. par le biais du livre blanc sur les enfants). Au sein des États membres, les médiateurs des enfants sont bien placés pour jouer un rôle clé dans la promotion d'une plus grande prise de conscience.

#### **Se baser sur l'expérience existante pour développer des méthodes et des capacités**

Les nombreuses méthodes créatives et imaginatives utilisées pour impliquer les enfants en situation de pauvreté pourraient être beaucoup plus largement documentées et promues. Ces connaissances ainsi que l'éducation aux droits des enfants pourraient alors être intégrées dans la formation des nombreux professionnels actifs dans le domaine de l'enfance (professeurs, travailleurs sociaux, animateurs de jeunes, juges, décideurs nationaux et locaux) et pourraient inspirer la culture des organisations travaillant avec des enfants (ex. écoles, institutions, organisations de jeunes, gouvernement local, etc.). La formation et le soutien des parents sur la manière d'aider leurs enfants à participer et à être entendus seront importants aussi.

#### **Augmenter les ressources**

L'UE pourrait faire davantage pour encourager les États membres à affecter des ressources à la participation des enfants, par exemple dans le contexte de la MOC sociale. Des ressources pourraient également être dégagées pour favoriser la participation des enfants au niveau européen (cf. le financement des Rencontres européennes annuelles des personnes en situation de pauvreté), ce qui pourrait inciter les États membres à faire davantage dans ce domaine. Les États membres pourraient également s'efforcer de mettre à disposition des enfants des ressources facilitant la participation, telles que TIC et transport.

## 3.2 La participation des enfants aux activités sociales, récréatives, culturelles, sportives et civiques

---

### **Recommandations à discuter**

- › *Etant donné l'importance de la culture, du travail de la jeunesse et des activités sportives pour l'inclusion et le bien-être des enfants d'origine défavorisée, des actions ciblées spécifiques devraient être soutenues en vue d'atteindre ces groupes.*
- › *Les écoles devraient encourager le développement d'activités parascolaires de meilleure qualité qui offrent à tous les enfants un accès aux activités culturelles, récréatives et sportives car ces activités développent l'estime de soi, réduisent les frustrations et participent à l'apprentissage et au bien-être en général.*

### **3.2.1 Ajouts et changements aux recommandations proposées**

---

Les participants ont approuvé l'importance de la participation aux activités sociales, récréatives, culturelles, sportives et civiques. Plusieurs suggestions ont été formulées pour élargir et renforcer les recommandations.

#### **Souligner l'importance d'une approche proactive pour atteindre les plus défavorisés**

La première recommandation doit aller plus loin que simplement reconnaître l'importance de la participation aux activités. Les États membres doivent chercher pro-activement à atteindre les jeunes de milieux défavorisés (ex. enfants présentant un handicap, jeunes délinquants) et leur proposer des incitants à participer à de telles activités; ils devraient s'efforcer de supprimer les barrières (ex. coûts, accès et différences culturelles) les en empêchant. La participation de tous les enfants à de telles activités est importante dès la plus tendre enfance. Pour réaliser cela, il faut une approche flexible qui tienne compte des différentes situations des enfants et leur donne des choix. La recommandation devrait également souligner que les enfants doivent non seulement être autorisés à participer à ces activités mais doivent aussi être impliqués dans les décisions relatives à leur élaboration et à leur implémentation.

#### **Élargir les responsabilités au-delà des écoles**

Si on reconnaît que les écoles jouent un rôle clé dans l'organisation d'activités parascolaires qui donnent à tous les enfants un accès aux activités culturelles, récréatives et sportives, la deuxième recommandation devrait être élargie et étendue à d'autres intervenants actifs dans la communauté locale, tous les enfants défavorisés n'ayant pas une bonne expérience de l'école. Il faut encourager une coopération accrue entre les écoles et la société plus large, y compris les organisations de jeunesse.

## **3.2.2 Obstacles politiques à l'adoption et l'implémentation de recommandations**

---

### **Manque de financement à long terme**

Le manque de financement suffisant à long terme, particulièrement au niveau local, constitue souvent le principal obstacle à la création d'opportunités permettant aux enfants de prendre part à des activités sociales, récréatives, culturelles, sportives et civiques. Ces activités sont trop souvent considérées non pas comme une priorité politique mais comme un luxe. Elles ne sont pas suffisamment reconnues comme un élément clé dans le développement et le bien-être des enfants. On regrette en particulier le manque de ressources supplémentaires pour atteindre les enfants en situation d'exclusion sociale; certaines régions, dont les régions rurales, sont parfois sous-financées. Disposant de budgets limités, certaines organisations réclament des prix qui excluent les enfants de milieux défavorisés.

### **Complexités administratives et autres barrières pratiques**

Les complexités administratives peuvent décourager les parents et autres personnes expérimentées à soutenir le développement d'opportunités pour les enfants. De même, des problèmes pratiques tels que l'absence d'assurance limitent l'offre d'activités aux enfants.

### **Manque de connaissances concernant la participation des enfants**

Les travailleurs manquent souvent des connaissances et de la formation nécessaires pour impliquer les enfants et leur donner des responsabilités dans la gestion des activités.

## **3.2.3 Surmonter les obstacles**

---

### **Réduire les coûts des activités parascolaires**

Davantage d'autorités pourraient s'assurer de la gratuité de l'accès aux activités culturelles, sportives et récréatives pour les enfants, ou du moins pour les enfants bénéficiant de revenus faibles. Elles pourraient également développer des programmes de financement à long terme plus stables afin de permettre aux organisations de développer des opportunités pour les enfants de manière plus durable.

### **Accroître la coopération et la coordination**

Une coordination accrue entre écoles et autres ressources de la collectivité (ex. transport, bibliothèques, musées) pourrait favoriser une utilisation plus efficace des ressources et une plus grande offre pour les enfants.

### **Offrir plus de formation**

Il faut que les personnes travaillant dans les organisations culturelles, sportives et de jeunesse soient formées à encourager la participation des enfants, spécialement ceux issus de milieux défavorisés. Cela pourrait faire émerger de nouveaux modes de fonctionnement, plus participatifs; l'information et l'échange de bonnes pratiques existantes pourraient également y contribuer. Plus de formation et de soutien aux parents et autres volontaires peut accroître leur implication dans le développement d'activités.

# Annexe 1

## Programme de la conférence

Conférence sur la Pauvreté Infantile : Who Cares ? Feuille de route pour une recommandation pour combattre la pauvreté infantile

**2 & 3 Septembre 2010**

WEX – Wallonie Expo

Rue des Deux Provinces, 1 B-6900 Marche-en-Famenne

### Agenda

**2 septembre 2010**

|             |  |  |
|-------------|--|--|
| 9.00 – 9.40 | Accueil – Café   |  |
|             | <b>Session d'ouverture</b><br><i>La session d'ouverture se déroulera en présence de Son Altesse Royale la Princesse Astrid</i>   |  |
| 10.00       | Mot de bienvenue du Président<br>Julien Van Geertsom, Président SPP Intégration Sociale  |  |
| 10.05       | Message vidéo : les enfants se font entendre   |  |
| 10.10       | Briser le cercle vicieux de la pauvreté  | Philippe Courard, Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale et à la Lutte contre la Pauvreté   |
| 10.25       | La pauvreté infantile et le trio de présidences de l'U.E.  | Juan Mato, Directeur Général de la Politique Sociale, des Familles et de l'Enfance, Ministère de la Santé et des Politiques Sociales (Espagne) (tbc) |
| 10.35       | Aperçu des buts, objectifs et procédés   | Natasha Walker, facilitateur de la conférence  |
| 10.40       | Introduction des participants au niveau des tables   |  |
| 10.50       | Contributions préalables du rapporteur : Pourquoi l'EU doit-elle se concentrer sur la pauvreté infantile et le bien-être des enfants ? Quels sont les problèmes spécifiques liés à la pauvreté infantile ? |  |

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| Première Session | Accès aux Ressources adéquates  |   |
| 11.05            | Voix d'enfants  | Vidéo   |
| 11.10            | Pourquoi est-il nécessaire d'agir ?<br>Recommandations pour que les enfants bénéficient de ressources adéquates   | Jana Hainsworth, Secrétaire Générale d'Eurochild  |
| 11.20            | Introduction aux ressources adéquates   | Ilda Figueiredo, membre du Parlement européen, Vice-Présidente du Comité pour l'Emploi et les Affaires Sociales (tbc) |
| 11.30            | Introduction aux discussions en tables rondes   | Facilitateurs de la conférence  |
| 11.40            | Première discussion en tables rondes :<br>Comment s'assurer que les familles peuvent rencontrer leurs besoins essentiels ?  |   |
| 13.00            | Lunch   |   |
| 14.30            | La pauvreté infantile dans la Stratégie EU2020  | Lászlo Andor, DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances, Commission Européenne                              |
| 14.45            | Synthèse des discussions de la première session   | Hugh Frazer, expert indépendant européen  |
| Deuxième Session | Accès aux services et aux opportunités  |   |
| 15.00            | Voix d'enfants  | Vidéo   |
| 15.05            | Pourquoi est-il nécessaire d'agir ?<br>Recommandations pour que les enfants aient accès à des services de qualité   | Françoise Pissart, Directrice Fondation Roi Baudouin  |
| 15.12            | Accès aux services de qualité   | Z. Balog, Secrétaire d'Etat hongrois en charge de la pauvreté infantile   |
| 15.20            | Introduction aux discussions au niveau des tables rondes  | Facilitateurs de la conférence  |
| 15.25            | Deuxième session de discussions :<br>Comment peut-on s'assurer que les enfants, lorsqu'ils grandissent, aient accès aux services et opportunités qui renforcent leur bien-être présent et futur ? |   |
| 17.30            | Perspectives et commentaires en session plénière  |   |
| 17.50            | Déclaration de clôture et invitation à la réception d'adieu   | Philippe Courard, Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale et à la Lutte contre la Pauvreté                          |
| 18.00            | Clôture   |   |
| 20.00            | Dîner de gala au 'Château de Deulin'  |   |

### 3 septembre 2010

|                   |   |   |
|-------------------|---|---|
| Réouverture       |   |   |
| 9.00              | Accueil   | Julien Van Geertsom, Président SPP Intégration Sociale  |
| 9.10              | Synthèse des discussions de la deuxième session   | Hugh Frazer, expert indépendant européen  |
| Troisième Session |   |   |
| 9.35              | Voix d'enfants  | Vidéo   |
| 9.40              | Pourquoi est-il nécessaire d'agir ?<br>Recommandations pour que la participation des enfants en Europe soit encouragée                      | Margaret Wachenfeld, UNICEF   |
| 9.50              | Introduction à la participation des enfants   | Maria Kaisa Aula, Ombudsman pour les enfants, Finlande  |
| 10.00             | Introduction aux discussions au niveau des tables   | Facilitateurs de la conférence  |
| 10.10             | Troisième session de discussions : comment peut-on promouvoir la participation active des enfants et des jeunes dans la prise de décision ? |   |
| 11.30             | Pause café  |   |
| 12.00             | Synthèse des discussions de la troisième session par le rapporteur  | Hugh Frazer, expert indépendant européen  |
| 12.15             | <b>Déclaration de Son Altesse Royale la Princesse Mathilde de Belgique</b>  |   |
| 12.25             | Déclarations de clôture pour " Aller de l'avant " : Mettre en application, diriger et évaluer les actions en faveur des enfants en Europe   | Philippe Courard, Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale et à la Lutte contre la Pauvreté<br>Z. BALOG, Secrétaire d'Etat hongrois en charge de la pauvreté infantile |
| 13.05             | Discours de clôture du Président<br>Julien Van Geertsom, Président SPP Intégration Sociale  |   |
| 13.20             | Lunch   |   |
| 15.00             | Fin   |   |

## Annexe 2

### Déclaration du Trio (Espagne, Belgique, Hongrie) de la Conférence de la Présidence belge de l'UE : Feuille de route pour une Recommandation sur la pauvreté et le bien-être des enfants

*Marche-en-Famenne, 2 – 3 septembre 2010*

1. L'Europe compte plus de 100 millions de jeunes et d'enfants ; au moins 20 millions d'entre eux présentent un risque de pauvreté, ce qui risque d'encore accroître la transmission de la pauvreté à la génération suivante d'enfants. Dans le contexte de la réaction et du redressement face à la crise, des mesures spécifiques doivent être prises pour sauvegarder et promouvoir des investissements essentiels et des interventions politiques efficaces en faveur des enfants et des jeunes. Une Europe inclusive, ouverte et confiante ne pourra voir le jour qu'à la condition et au moment où la pauvreté infantile sera éradiquée de notre temps.
2. La Conférence de la Présidence belge de l'UE : Pauvreté et Bien-être des Enfants, organisée les 2 et 3 septembre 2010 à Marche-en-Famenne, a rassemblé le Trio de Présidences (l'Espagne, la Belgique et la Hongrie), les États membres, des instances régionales et locales, la Commission européenne, des organisations internationales, des ONG, des experts en pauvreté infantile, des universitaires ainsi que des membres de la société civile pour débattre du contenu d'une future Recommandation visant à combattre la pauvreté infantile et à assurer le bien-être des enfants. Cette conférence a abordé trois grands thèmes : assurer des ressources adéquates, en particulier sur le plan des revenus et des allocations, et concilier vie familiale et vie professionnelle ; garantir l'accès à des services de qualité, plus précisément à l'éducation, durant tout le cycle de l'enfance, en particulier pour les plus vulnérables ; enfin, assurer la participation active et l'inclusion des enfants et des jeunes et veiller à ce que leurs voix soient entendues lors de l'élaboration de politiques les concernant. La conférence a insisté sur le fait qu'il est possible de progresser et que des actions concrètes sont à notre portée.
3. La conférence s'est fondée sur le Traité de Lisbonne, qui s'engage à lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination, à promouvoir la solidarité entre les générations et à protéger les droits des enfants, ainsi que sur la Stratégie Europe 2020 visant à instaurer une Europe à la fois « intelligente », « verte » et « inclusive ».
4. En guise de conclusion à la conférence, s'appuyant sur le programme de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et posant des jalons pour l'adoption d'une **Recommandation pour combattre la pauvreté infantile et promouvoir le bien-être des enfants**, le Trio des présidences espagnole, belge et hongroise a exhorté les États membres et le Conseil européen, en étroite collaboration avec la Commission, à :

- **Établir des sous-objectifs clairs et chiffrés** visant à **réduire la pauvreté infantile** en vue d'atteindre l'objectif pauvreté de la Stratégie Europe 2020, qui est de faire sortir au moins 20 millions d'enfants de la pauvreté en tenant compte des spécificités de chaque État ;
- Inclure la lutte contre la pauvreté infantile et la promotion du bien-être des enfants dans les priorités essentielles de la **Plate-forme Europe 2020 contre la pauvreté et l'exclusion sociale** ;
- S'assurer que **le bien-être des enfants est relayé** dans toutes les politiques, tant au niveau national qu'europpéen, de manière systématique et cohérente, afin que le problème soit envisagé dans une perspective multidimensionnelle ;
- Établir le lien avec les travaux relatifs à la **Stratégie européenne sur les droits de l'enfant** ;
- Prêter une attention particulière aux enfants en situation **d'extrême pauvreté**, plus spécifiquement les plus marginalisés et ceux faisant l'objet d'une discrimination, comme les enfants migrants, y compris les enfants sans papiers, ceux issus de minorités, en particulier les enfants roms, et les enfants handicapés ;
- Encourager **l'implication des enfants et des jeunes dans toutes les décisions qui les concernent** et renforcer la participation de toutes les parties prenantes qui défendent les droits des enfants.

# Annexe 3

## Modifications et ajouts aux recommandations politiques

### Introduction

Cette annexe reprend une série de suggestions visant à développer les Recommandations politiques contenues dans le document de travail de la conférence de Marche-en-Famenne (*Appel à une Recommandation de l'UE sur la pauvreté et le bien-être des enfants*). Ces suggestions reflètent les principales discussions et propositions qui ont été formulées par les participants lors de la conférence et sont détaillées dans ce rapport. La section 0 contient de nouvelles recommandations se basant sur des observations faites à la conférence et couvrant les trois grandes thématiques traitées dans les recommandations originales. Elles prennent également en considération nombre de remarques effectuées au cours des discussions relatives aux obstacles politiques entravant l'adoption des recommandations ainsi que des suggestions sur la manière de surmonter ceux-ci. Elles insistent particulièrement sur l'importance d'adopter une approche soucieuse des droits de l'enfant et sur la nécessité d'améliorer les modalités de gouvernance. Les sections 1 à 3 abordent ensuite de façon systématique les trois thèmes de la conférence (accès à des ressources adéquates, accès aux services et aux opportunités et participation des enfants). Elles proposent des ajouts et des modifications aux recommandations originales, à la lumière des suggestions émises à la conférence.

### 0. Nouvelles recommandations globales

#### 0.1 Renforcement des droits des enfants

- La Commission européenne et les États membres doivent mettre au point une approche basée sur les droits des enfants pour lutter contre la pauvreté infantile et promouvoir le bien-être des enfants. Cette approche devrait :
  - s'appliquer à tous les enfants, indépendamment de leur origine ou de leur statut légal, y compris les enfants sans papiers ;
  - se fonder sur le respect et l'écoute de l'opinion des enfants et placer les intérêts des enfants au cœur de la prise de décision au lieu de les considérer comme secondaires ;
  - être multidimensionnelle, de manière à aborder l'éventail des droits et besoins des enfants, et à donner lieu à une approche coordonnée et intégrée de la promotion du bien-être des enfants.

- Dans le contexte de la Stratégie européenne sur les droits de l'enfant, la Commission européenne et les États membres doivent œuvrer ensemble à promouvoir une plus grande prise de conscience que les enfants sont des citoyens à part entière et à développer une nouvelle culture des droits des enfants.

## **0.2 Sensibilisation et amélioration de la gouvernance dans le cadre de la Stratégie Europe 2020**

- Dans le cadre du Comité de la protection sociale et en collaboration avec les organismes actifs dans le domaine de la pauvreté et du bien-être des enfants, la Commission européenne et les États membres devraient favoriser et publier des recherches qui épinglent les avantages pour les enfants, la société au sens large et l'économie d'investir dans des politiques soutenant les enfants et mettent en lumière les coûts résultant de l'absence d'un tel investissement.
- Dans le contexte de la Stratégie Europe 2020 et de l'engagement des États membres à fixer des objectifs nationaux globaux de réduction de la pauvreté, les États membres devraient être encouragés à établir des sous-objectifs visant à réduire la pauvreté infantile et l'exclusion sociale.
- Dans le contexte de la Stratégie Europe 2020, le Comité de protection sociale devrait poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la collecte de données, les indicateurs, le suivi, l'évaluation et le rapportage dans tous les domaines politiques concernant les enfants au niveau européen, national ou régional. Il devrait aussi produire régulièrement une fiche d'appréciation des progrès de l'UE, visant à assurer que l'élaboration des politiques se base davantage sur des preuves, devienne plus responsable et transparente et que l'on exploite davantage ce qui fonctionne.
- Dans le contexte de la Stratégie Europe 2020 (comprenant le nouvel objectif de l'UE de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Plate-forme européenne contre la pauvreté et la préparation de Programmes nationaux de réforme et de Rapports nationaux de stratégie en matière de protection sociale et d'inclusion sociale), chaque État membre devrait: mettre au point une approche intégrée et coordonnée destinée à rencontrer les besoins des enfants de manière holistique; impliquer dans ce processus toutes les parties prenantes, y compris les enfants; et relayer la problématique de la pauvreté infantile et du bien-être des enfants dans tous les domaines politiques concernés. Pour assurer une approche intégrée et exhaustive, les États membres devraient adopter une approche d'inclusion active combinant l'accès à des services de qualité, le soutien financier adéquat et l'accès à l'emploi, de telle sorte que ces trois éléments se renforcent mutuellement.
- Dans le contexte de la Stratégie Europe 2020 et de l'importance croissante accordée à l'instauration de synergies entre les divers domaines politiques, la Commission européenne devrait assurer la mise en place de mesures permettant l'analyse systématique de l'impact potentiel de toutes les politiques de l'UE sur la pauvreté infantile et l'exclusion sociale, dans le cadre de son processus d'Analyse d'impact;
- Dans le contexte de la Stratégie Europe 2020 et de l'intention de créer davantage de synergies entre les divers domaines politiques, la Commission européenne et les États membres devraient tisser des liens plus réguliers et plus systématiques entre les domaines politiques hautement concernés par l'inclusion sociale et le bien-être des enfants. Ils pourraient inclure des politiques et des initiatives dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale, l'immigration, la discrimination, l'égalité des sexes, l'inclusion active, la flexibilité du travail, le logement, la santé et l'éducation (en particulier celle des enfants en bas âge).
- Dans le contexte de la Stratégie Europe 2020, la Commission européenne et les États membres devraient convenir et veiller à la mise en œuvre de normes minimales dans des domaines clés concernant les enfants, comme le soutien financier, l'accès aux services et la participation des enfants.

- La Commission européenne et les États membres devraient revoir les réglementations des Fonds structurels de l'UE afin que ceux-ci puissent contribuer davantage aux initiatives visant à réduire la pauvreté infantile et à favoriser le bien-être des enfants.
- La Commission européenne et les États membres devraient mettre au point un processus élargi et plus systématique d'information mutuelle sur la pauvreté et le bien-être des enfants dans l'UE, ainsi qu'une intégration beaucoup plus effective des leçons à tirer des bonnes pratiques dans la formation des personnes travaillant avec des enfants.

## 1. Accès aux ressources adéquates

### 1.1. Revenus et allocations<sup>6</sup>

- **Il convient de mettre en place une approche globale du soutien financier aux enfants, qui situe les allocations familiales dans le contexte plus vaste de revenus adéquats pour tous, basés sur la combinaison d'un système de transfert social efficace pour les adultes et les enfants, de revenus de travail suffisants et d'un système fiscal favorable aux enfants et aux familles. Le système de transfert social dans sa globalité (protection sociale plus allocations familiales) devrait assurer un revenu suffisant pour tous les enfants.**
  - **En vue d'y parvenir, les États membres et la Commission devraient s'accorder sur des normes européennes ou au moins établir des critères ou méthodologies communs (par exemple, recours à des méthodologies fixant des normes budgétaires) pour déterminer les coûts engendrés par un enfant et définir les ressources suffisantes.**
  - **Étant donné l'importance de tous les transferts sociaux destinés à éviter la pauvreté infantile, les États membres devraient s'abstenir d'introduire des conditions et de recourir dans leurs systèmes d'allocations à des sanctions qui pénalisent les enfants et les privent des ressources nécessaires.**
- Les pays qui investissent le plus dans les allocations sociales (à l'exception des pensions) tendent à connaître les taux de pauvreté infantile les plus faibles. Le gouvernement devrait revoir les allocations familiales à la hausse car celles-ci représentent une forme de solidarité intergénérationnelle, une reconnaissance de la valeur inhérente de l'enfance et un investissement dans l'avenir de l'Europe; **il devrait travailler à garantir un revenu adéquat pour tous les enfants.**
- Les allocations familiales universelles sont le moyen le plus efficace de fournir un soutien financier aux familles composées d'enfants. Ces allocations devraient être accordées automatiquement, conjointement à des allocations ciblées pour les personnes les plus nécessiteuses.
  - **Il convient de s'assurer que les allocations universelles atteignent tous les enfants, en particulier les enfants en situation très vulnérable, comme les enfants sans papiers ou les Roms et autres enfants du voyage. Les allocations ciblées pour les enfants les plus nécessiteux doivent être octroyées de manière à éviter la stigmatisation, à différencier les besoins des enfants et à favoriser une perception aisée.**
- **Les revenus du travail des parents sont particulièrement importants pour prévenir la pauvreté infantile. Les États membres devraient garantir des revenus de travail suffisants pour sortir les familles de la pauvreté par le biais d'une combinaison de dispositions relatives au salaire minimum et de réductions fiscales pour les familles avec enfants disposant de faibles revenus.**

<sup>6</sup> Dans les sections 1 à 3, les modifications et ajouts aux recommandations originales ont été mis en relief pour qu'on puisse les différencier du texte original, et ce afin d'aider le lecteur à distinguer le texte original du nouveau texte. Les titres et sous-titres (eux aussi en gras) n'ont pas été modifiés.

- Un soutien financier orienté vers l'enfant **devrait** également comprendre des aides ciblées telles que des fonds spéciaux pour enfants offerts par le gouvernement, des livres et un matériel éducatifs gratuits, des repas gratuits à l'école, un accès gratuit aux loisirs et activités culturelles, **une garderie après l'école pour les enfants, etc. ainsi que des subventions pour les besoins primaires que sont le logement, le chauffage et autres services d'utilité publique, et le transport.**

## 1.2. Conciliation vie familiale et vie professionnelle

- **Il convient d'aider les parents, particulièrement ceux en situation de pauvreté, à accéder à des emplois de qualité décente et à accroître l'intensité de travail du ménage. Ceci constitue une première étape cruciale pour sortir les familles avec enfants de la pauvreté et favoriser la conciliation des vies familiale et professionnelle. Cela implique également de soutenir les parents qui retournent au travail après un congé parental prolongé et de les aider à réintégrer le travail.**
- Un travail de qualité pour les parents est capital. Des aménagements professionnels flexibles devraient être proposés aux parents afin de leur permettre de concilier leurs engagements professionnels et familiaux. Ces aménagements devraient s'adapter à des compositions familiales de plus en plus variées **et devraient favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans la prise en charge des obligations familiales.**
- Les aménagements en termes de congé pour les parents devraient être payés, accessibles pour tous et offrir une flexibilité suffisante pour permettre aux parents de répondre au mieux aux besoins de leurs enfants tout au long de leur enfance. Les aménagements en termes de congé devraient respecter et apporter un soutien aux compositions familiales de plus en plus variées.
- Les parents devraient avoir accès à des services de haute qualité, abordables et accessibles qui leur apporteraient, à eux-mêmes et à leurs enfants, un vrai soutien. Ces services devraient être compatibles avec des modèles de travail de plus en plus variés.
  - **Un accueil des enfants abordable, accessible et de haute qualité, conforme à la Recommandation 2.1, est essentiel pour parvenir à concilier vie de famille et vie professionnelle; toutefois, l'offre des services d'accueil des enfants devrait avant tout se fonder sur les besoins des enfants.**

## 2. Accès aux services et aux opportunités

### 2.1 Petite enfance

- La petite enfance **de la conception à l'âge scolaire** devrait être reconnue comme **la** période cruciale dans l'éducation, le développement et l'intégration sociale des enfants, nécessitant un investissement public dans les services accessibles à tous **sur une base égalitaire et** indépendamment de la situation des parents sur le marché du travail **ou de leur origine, prenant en compte la diversité et les besoins différents et fournis de manière à éviter la stigmatisation et englober les enfants les plus exclus ainsi que leurs familles;**
- **L'éducation et l'accueil de la petite enfance ayant trait avant tout à l'épanouissement de l'enfant et jouant un rôle critique dans la lutte contre la pauvreté infantile et la rupture du cycle de la pauvreté,** des critères de qualité clairs **et des normes minimales** devraient être établis pour les services à destination des jeunes enfants et faire référence aux qualifications professionnelles du personnel, à la reconnaissance, aux formations, à la proportion du nombre d'enfants par encadrant, ainsi qu'à la philosophie et aux valeurs éducatives; **ils devraient en outre être évalués régulièrement.**

## 2.2 Éducation

- Tous les enfants (y compris les enfants roms et les autres enfants présentant un risque de pauvreté) devraient **bénéficier d'une éducation inclusive de qualité**, favorisant leur bien-être et leur développement émotionnel, social et physique, ainsi que leur réussite académique. **Pour y parvenir, des efforts spécifiques devraient être consentis en vue de rendre les écoles véritablement inclusives, d'atteindre et d'impliquer les parents et les communautés locales afin de surmonter les obstacles empêchant les enfants en situation de pauvreté de fréquenter l'école. Les résultats devraient ensuite être évalués de manière à assurer que les enfants issus de milieux défavorisés obtiennent des résultats égaux.**
- Le rôle de l'éducation en matière de prévention et de rupture du cycle de pauvreté doit être renforcé par la suppression de tous les obstacles financiers, la garantie de l'égalité des chances et le soutien supplémentaire nécessaire qui pourrait compenser tout obstacle au sein du foyer ou de la communauté susceptible d'entraver l'apprentissage et le développement des enfants.
- Des efforts doivent être renforcés afin que les enfants terminent l'enseignement obligatoire ; le décrochage scolaire doit également être évité grâce au support des parents et à des orientations adaptées vers des formations continues et/ou des formations qualifiantes, tenant en compte la diversité des modes d'apprentissage et aspirations des enfants.

## 2.3 Soins de santé

- Les enfants **vivant dans un pays, quelle que soit leur nationalité**, devraient être spécifiquement la cible d'efforts plus importants dans le but de réduire les inégalités de santé et d'offrir un accès universel aux soins de santé pour **tous** les groupes pauvres et socialement exclus, et notamment une couverture universelle de l'assurance maladie.
- Reconnaître que l'enfance est une période cruciale pour le développement physique, mental et émotionnel des enfants est leur assurer un accès à la promotion de la santé et aux programmes de prévention ; **à cet égard, il faut cibler plus spécifiquement et accorder une attention particulière aux enfants socialement exclus, comme les enfants sans papiers, ceux issus de certaines minorités ethniques comme les enfants roms, ceux vivant dans des foyers sans emploi, les enfants touchés par la dépendance, sans domicile, handicapés ou souffrant de troubles mentaux, ceux atteints du VIH/sida, ainsi que les femmes enceintes.**
  - **Afin d'améliorer l'accès des enfants, la formation des prestataires de soins de santé devrait mieux prendre en considération les facteurs contextuels affectant les enfants issus de milieux défavorisés, souligner davantage l'importance d'une détection précoce des facteurs de risque et de mesures préventives, et insister aussi sur l'importance d'une bonne communication avec les familles.**
- Reconnaître la prévalence de problèmes de santé mentale parmi les groupes socialement défavorisés et le nombre croissant d'enfants souffrant de problèmes de ce type, **y compris le risque accru de suicide** ; multiplier les services de santé mentale et **les financer afin de** les rendre accessibles à un plus grand nombre d'enfants nécessitant une aide **durable**.

## 2.4 Logement et environnement

- Le respect de l'intérêt supérieur des enfants devrait être intégré dans les politiques urbaines et territoriales **et renforcé par l'implication des enfants eux-mêmes, de leurs familles et communautés dans l'aménagement du territoire.** Une attention particulière devrait être portée aux environnements sains et sécurisés pour les enfants au sein de leur foyer et de leur quartier afin de respecter leur droit de jouer et d'étudier.
  - **L'accès aux services et aux opportunités étant essentiel pour l'autonomie des enfants, des efforts particuliers devraient être consentis pour améliorer la mobilité, spécialement pour les enfants vivant dans des zones fortement défavorisées et dans des zones rurales.**
  - **Le maximum devrait être fait pour éviter la ghettoïsation des enfants en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et pour favoriser la mixité sociale dans le logement.**
- Un logement abordable, de qualité **et durable** doit être garanti pour les familles composées d'enfants afin d'offrir des solutions à long terme et d'éviter les déménagements et les changements d'école inutiles ; ces **solutions doivent prendre en compte les diverses situations familiales, y compris les effets d'un éclatement familial et les besoins spécifiques tels que ceux d'enfants handicapés, et réduire la consommation énergétique et les coûts par le biais de mesures d'économie d'énergie.**

## 2.5 Protection de l'enfance et services sociaux

- Les services sociaux et de protection de l'enfance devraient être renforcés pour **garantir** une intervention rapide **lorsque les enfants sont confrontés à des problèmes** et **pour fournir** des services de prévention soutenant les familles les plus à risque, empêchant **ainsi** l'escalade des problèmes qui pourrait empirer les situations de pauvreté et de risque. **Des services de qualité sont essentiels et des normes de qualité devraient donc être établies pour les services de protection de l'enfance. Dans le développement de ces services, un soin particulier devrait être apporté à l'identification de groupes à risque spécifiques, comme les enfants handicapés placés dans des institutions, les enfants abandonnés par des parents migrant pour des motifs économiques ou retournant dans leur pays d'origine, les enfants de migrants laissés pour compte (orphelins de migration), les enfants quittant des institutions, sans papiers et/ou non accompagnés.**
- **Il faudrait améliorer la gouvernance des services sociaux et de protection de l'enfance en instaurant une meilleure coordination et coopération entre les différents niveaux de pouvoir, entre les différents secteurs et services ainsi qu'entre les autorités et les ONG, en développant une gestion flexible des services sociaux tout en assurant une réelle responsabilité (obligation de rendre des comptes), en établissant des liens avec d'autres services, en particulier les services de soutien financier, et en encourageant les relations entre les services et les familles.**
- Il faut empêcher le placement des enfants en raison d'un manque de ressources familiales. Au lieu de cela, les familles doivent être soutenues pour prendre soin de leurs enfants dans la mesure où ceci est dans le meilleur intérêt de l'enfant. En outre, des efforts doivent être entrepris pour faciliter la désinstitutionalisation des enfants.
- Il est recommandé de promouvoir l'inclusion sociale de tous les enfants qui ne vivent pas en famille (les enfants des rues, ceux qui vivent en institution, les mineurs non accompagnés, les enfants qui vivent dans un hébergement temporaire, etc.) en leur garantissant un support et des soins adéquats et de qualité, ainsi qu'un accès aux services de base, y compris en ce qui concerne l'éducation, la santé, etc.

### 3. Participation des enfants

#### 3.1 Le droit des enfants à être entendus

- Les gouvernements devraient adopter **les** lois et les politiques nécessaires qui reconnaissent le droit des enfants à être entendus et à participer à la prise de décisions qui les concernent, et offrir aux enfants des opportunités spécifiques **ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires pour** participer à l'élaboration de politiques. **Ils devraient en outre mettre en place l'infrastructure nécessaire pour défendre la voix des enfants dans l'élaboration de politiques, comme des médiateurs pour enfants.**
- **Les gouvernements devraient s'assurer que** les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants **reflètent** les opinions et les suggestions des enfants, y compris **des enfants en situation de pauvreté, en particulier les plus marginalisés (comme les enfants vivant dans des institutions, réfugiés et immigrés, ou handicapés)**; les enfants doivent être informés de la façon dont leurs opinions sont intégrées dans les politiques et les décisions et doivent être impliqués dans le suivi et l'évaluation des politiques ainsi que dans leur conception.
- **La Commission et les États membres devraient se fonder sur les meilleures pratiques existantes pour élaborer des normes et un code de bonnes pratiques incluant les enfants. Ceci devrait souligner l'importance de la mise au point de méthodes destinées à inclure les enfants qui soient adaptées à des âges, des situations et des origines culturelles différents. Ensuite, ces normes devraient servir de base pour la formation des travailleurs, des décideurs et des enfants eux-mêmes en vue d'acquérir les compétences nécessaires pour faciliter la participation.**
- Toute personne travaillant avec ou pour les enfants doit comprendre l'impact de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que le besoin d'écouter et de prendre en considération les opinions des enfants **dans tous les domaines influençant leur bien-être.**

#### 3.2 La participation des enfants aux activités sociales, récréatives, culturelles, sportives et civiques

- Étant donné l'importance de la **participation** à la culture, au travail de la jeunesse et aux activités sportives pour l'inclusion et le bien-être des enfants d'origine défavorisée **comme les enfants handicapés ou les jeunes impliqués dans des comportements antisociaux**, des actions spécifiques ciblées devraient être soutenues en vue **d'atteindre ces groupes, d'encourager leur participation et de supprimer les obstacles qui les empêchent de participer, comme les coûts, l'accès et les différences culturelles.**
- Les écoles **et autres organismes communautaires** devraient **collaborer** afin d'encourager le développement d'activités parascolaires de meilleure qualité qui offrent à *tous* les enfants un accès aux activités culturelles, récréatives et sportives car ces activités développent l'estime de soi, réduisent les frustrations et participent à l'apprentissage et au bien-être général.

## **Fondation Roi Baudouin**

Agir ensemble pour une société meilleure

[www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste qui, chaque année, soutient financièrement quelque 2.000 organisations et individus. Elle est un forum de débats, de réflexions et stimule la philanthropie. Avec un budget de 30 millions d'euros, la Fondation veut contribuer en 2010 à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. Nous opérons depuis Bruxelles et sommes actifs au niveau régional, belge, européen et international. Notre Conseil d'administration trace les grandes lignes de notre action, qui est mise en œuvre par une cinquantaine de collaborateurs. La Fondation a vu le jour en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

---

## **Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale**

Le SPP Intégration sociale est un service public fédéral de programmation qui a été créé en 2003.

Le SPP Intégration sociale s'efforce de garantir une existence digne à toute personne passée entre les mailles du filet de la sécurité sociale et vivant en situation de pauvreté.

Le Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS) s'emploie à accomplir cette mission en participant à la conception, l'exécution et l'évaluation de la politique en la matière. C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires. Les principaux partenaires du SPP IS sont les CPAS.



Editeur responsable: Julien Van Geertsom, Avenue du Roi Albert-II 30, 1000 Bruxelles